

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	25
2024-054 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	26
2024-055 Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR) – Désignation d'un représentant .....	26
2024-056 Télétransmission de données entre la Ville de Nevers et le Conseil départemental de la Nièvre.....	26
2024-057 Election du président de séance pour l'adoption du compte financier unique 2023 .....	26
2024-058 Adoption du compte financier unique 2023 .....	26
2024-059 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023 .....	34
2024-060 Décision modificative n°1 .....	35
2024-061 Garantie d'emprunt Habellis – Réhabilitation thermique de 16 logements collectifs 24 avenue Colbert à Nevers – Garantie 50 % d'un prêt de 678 513 € .....	35
2024-062 Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement ANRU OUEST – Opération acquisition et travaux bâtiment 4 rue du Père de Foucault – Garantie 80 % d'un prêt de 1 500 000 €....	35
2024-063 Apurement retenues de garanties prescrites.....	35
2024-064 Fiscalité directe locale – Vote des taux 2024 .....	35
2024-065 Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des comptes et la gestion de la commune de Nevers .....	36
2024-066 Compte épargne temps (CET) – Modification du règlement intérieur .....	37
2024-067 Création d'emploi permanent – Assistante administrative DRHRS .....	37
2024-068 Signature d'un accord de confidentialité avec la SEM Nièvre Energie pour la production d'énergie solaire photovoltaïque sur les sites d'EuroAutoHose et de l'Aiguillon .....	37
2024-069 Convention tripartite d'échange de marchandises 2024 entre SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, Ville de Nevers et Nevers Agglomération.....	39
2024-070 Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal pour l'implantation d'une terrasse à vocation commerciale .....	39
2024-071 Vente du 6 bis rue Paul Bert à Nevers .....	39
2024-072 Mise en vente de la Tour Saint Trohé – Rue Anthony Duvivier à Nevers .....	39
2024-073 Substitution à la vente des 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers .....	39
2024-074 Convention de partenariat Ville de Nevers / SIEEEN / Easy Charge Service et convention d'occupation temporaire du domaine public.....	39
2024-075 Partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la campagne de financement participatif des travaux de restauration des portes de la façade sud du Palais ducal .....	39
2024-076 Aménagements de la Trémie, des parkings et de la rue Gustave Flaubert dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay – Approbation de l'opération et ses modalités de financement .....	40
2024-077 Rénovation de l'école Georges Guynemer dans le cadre de la création de l'école augmentée du Banlay – Approbation de l'opération et ses modalités de financement .....	40
2024-078 Convention de versement de fonds de concours à Nevers Agglomération pour la requalification de l'entrée sud de Nevers Agglomération (route de Lyon).....	40
2024-079 Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue du Portugal à Nevers.....	40

<b>URBANISME.....</b>	<b>40</b>
2024-080 Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un terrain au profit des Petits Chaperons Rouges	<b>40</b>
2024-081 Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune.....	<b>42</b>
2024-082 Vente d'une partie de trois parcelles CT 189, CT 195 et CT 202 du domaine privé de la Ville de Nevers au profit de Nevers Agglomération .....	<b>43</b>
2024-083 Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal Boulevard Jean Moulin pour intégration dans le domaine privé de la Ville .....	<b>43</b>
<b>ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>44</b>
2024-084 Convention cadre de partenariat entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat pour la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain du quartier du Banlay.....	<b>44</b>
<b>CULTURE.....</b>	<b>44</b>
2024-085 Délibération cadre relative au prêt d'œuvres – Approbation d'une convention-type .....	<b>44</b>
2024-086 Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté : Plan de conservation partagée en littérature jeunesse .....	<b>45</b>
2024-087 Convention de mise à disposition de matériel technique de la Ville de Nevers à La Maison .....	<b>45</b>
2024-088 Partenariat entre la Ville de Nevers et la Réunion des musées nationaux : Exposition « Art et Sport » - Olympiades culturelles .....	<b>45</b>
<b>ATTRACTIVITE .....</b>	<b>46</b>
2024-089 Convention entre la Fédération Française des Véhicules d'Époque et la Ville de Nevers – Label « Ville d'accueil des véhicules d'époque ».....	<b>46</b>
2024-090 Prix Stars et Métiers – Année 2024 .....	<b>48</b>
<b>ENFANCE JEUNESSE.....</b>	<b>48</b>
2024-091 Candidature au label « Ma commune/Mon interco aime Lire et Faire Lire ».....	<b>48</b>
2024-092 Convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques – Mise à disposition d'une médiatrice sur le temps de pause méridienne.....	<b>48</b>
2024-093 Convention avec le ministère de l'Éducation Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » à Nevers .....	<b>49</b>
<b>RELATION CITOYENNE.....</b>	<b>49</b>
2024-094 Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au Racing Club Nevers Challuy Sermoise – Année 2024 .....	<b>49</b>
<b>SPORT ET BIEN ETRE .....</b>	<b>49</b>
2024-095 Contrat de mise à disposition et de concession de droits sur l'exposition des affiches artistiques des jeux	<b>49</b>
2024-096 Convention de partenariat avec l'Association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) : 99 <sup>ème</sup> prix de la Ville de Nevers, course cycliste du 1 <sup>er</sup> mai, souvenir Pierre Bérégovoy.....	<b>51</b>
2024-097 Convention de partenariat pour sponsoring avec l'athlète Ana Rodriguez et la Ville de Nevers pour le Championnat d'Europe de Twirling .....	<b>51</b>
2024-098 Convention de partenariat dans le cadre d'un stage de préparation aux grandes compétitions de l'équipe de France Épée dames à Nevers – Attribution d'une subvention .....	<b>51</b>
2024-099 Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour la manifestation Bottine – Moustache 2024 .....	<b>52</b>

2024-100	Convention de partenariat pour la mobilisation des volontaires dans le cadre du programme « Volontaires Terre de jeux Paris 2024 ».....	52
<b>SÉCURITÉ.....</b>		<b>53</b>
2024-101	Succession Monteil – Demande de remise gracieuse et acquisition d’un bien à l’euro symbolique .	53

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal du 9 avril 2024 ouverte à Nevers.

Je donne tout d'abord lecture des procurations.

Chrystel Pitoun donne procuration à Françoise Hervet.  
Hervé Barsse à Claude Loron, à compter de son départ.  
Isabelle Kozmin à Anne Wozniak.  
Basile Khouri à Michel Suet.  
Mahamadou Sangaré à Jean-Luc Dechauffour.  
Bertrand Couturier à Guy Grafeuille jusqu'à son arrivée.  
Christine Kronenberg, que nous excusons puisqu'elle est en Conseil d'administration du collège Adam Billaut, donne procuration, jusqu'à son arrivée à Amandine Boujlilat.  
Sophian Saouli à Yannick Chartier, s'il doit partir, car il a une astreinte professionnelle.

Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être Richard Bartolo et Sandra Pardal, s'ils le veulent bien. Pas d'opposition, ni d'abstention ?

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

Nous avons à adopter les comptes rendus des Conseils municipaux des 13 février et 16 février.

Tout d'abord, sur celui du 13 février, avez-vous des questions ou des observations ? Non ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

Sur le compte rendu du 16 février, y a-t-il des questions ou des observations ?

Dans ce cas, nous votons aussi. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

Comme je m'y étais engagé la dernière fois, je voulais vous faire part des modifications des délégations de l'équipe municipale majoritaire. Les arrêtés seront pris sous quelques jours. Nous vous les diffuserons également.

J'ai rajouté principalement avec moi Bertrand Couturier à la cybersécurité, qui est une nouvelle politique publique qui s'invite chez nous. Me sont rattachés désormais Philippe Cordier en tant qu'élu à la santé, Chrystel Pitoun sur le rayonnement international, Muriel Marty sur le jumelage avec Lourdes, et Basile Khouri sur la gestion des équipements de santé qui relèvent de la Ville.

Amandine Boujlilat est désormais chargée en plus de la prévention.

Corinne Mangel devient adjointe à la sécurité, à la tranquillité, à la mémoire et au développement aérien, en lien avec Laurent Pommier qui devient élu délégué à la sécurité et à la sûreté civile en ce qui concerne la Ville de Nevers.

Françoise Hervet devient adjointe à la culture, au patrimoine et à la vie étudiante, en lien avec Rabah Babouri, qui va l'aider sur le patrimoine historique et son entretien, et Richard Bartolo sur le soutien aux projets associatifs culturels.

Jean-Luc Dechauffour, 9<sup>ème</sup> adjoint, devient adjoint au commerce, à l'artisanat, à l'artisanat d'art et au tourisme. Lui sont rattachés Muriel Marty sur le tourisme et Richard Bartolo sur l'artisanat d'art.

Claude Loron reste adjoint de quartier Est, et il porte désormais l'événementiel, comprenant le règlement du domaine public, les grands événements, le soutien aux projets associatifs, le péril, les ERP, l'hygiène et la sécurité des bâtiments, la salubrité et « La Loire en quatre saisons ».

Martine Mazoyer, 13<sup>ème</sup> adjointe, est devenue adjointe de quartier Cœur de ville / Jonction, comme vous le savez. Elle porte aussi l'action sociale et la solidarité, les seniors et l'intergénérationnel, en plus de sa vice-présidence au centre communal d'action sociale.

Mahamadou Sangaré se voit ajouter le jumelage avec Kintélé.

Philippe Cordier est chargé de la santé, en lien avec moi ; le suivi des projets en lien avec le centre hospitalier d'agglomération, puisqu'il en est le vice-président, et les sujets de santé en lien avec Nevers Agglomération.

Laurent Pommier est désormais chargé de la sécurité et de la sûreté civiles en lien avec Corinne Mangel, et de la mutualisation et des relations RH avec Nevers Agglomération.

Guillaume Largeron se voit ajouter le contrôle externe, l'état civil et les élections.

Basile Khouri : politique bien-être, avec Yannick Chartier ; et les équipements santé, à mes côtés.

Laetitia Sanvoisin va épauler Hervé Barsse sur l'ensemble des politiques « vulnérabilité, accessibilité », en lien avec Bertrand Couturier.

J'ai résumé l'essentiel. Vous aurez l'ensemble du tableau des délégations rapidement.

Je voulais également aborder, en préambule à l'examen des délibérations, la gestion du patrimoine immobilier de la ville de Nevers. Il s'agit de faire un point d'étape sur les ventes que nous réalisons, qui, je le rappelle, génèrent des recettes pour la Ville, et parfois nous permettent d'avoir des possibilités d'acquisitions foncières aussi, et des économies de fonctionnement, et notamment de taxe foncière ou de charges de copropriété ou autres.

#### Rappel du bilan des ventes 2022 :

- Appartement 8 rue de Lourdes (qui était un appartement en legs de la succession Thuillier).
- Ancienne cuisine centrale (et il faudrait que ça bouge, parce que c'est dans un état pitoyable à côté d'une école, où je me suis rendu encore pour déjeuner avec les enseignants. Il faut absolument que ça s'accélère, et nous allons y veiller.)
- Appartement 129 rue de la Pompe (Paris), qui était aussi en lien avec la succession Thuillier. Je rappelle que ce ne sont pas complètement des recettes sans charge, puisque le legs Thuillier nous impose de travailler sur notamment l'édition des différents ouvrages des frères Thuillier, en lien avec l'association qui soutient cela.
- Terrain 36 rue des Chailloux
- Parc des Expositions. Sa vente, pour un euro, ne va pas remporter grand-chose à la Ville de Nevers, mais va surtout éviter des coûts phénoménaux, sans évidemment pénaliser l'Agglomération, puisque les travaux sont désormais commencés et assez spectaculaires. L'équipement sera branché sur le réseau de chaleur, donc cela veut dire des économies d'énergie. Il ne s'agit pas de pénaliser l'Agglomération non plus. Il s'agissait d'une logique

partagée par les élus communautaires. Il s'agit aussi d'avoir un équipement investi et neuf, et donc moins coûteux en charges de fonctionnement. Le fonctionnement ne sera plus le même. Nous n'avons pas encore choisi le mode juridique, mais il est clair que cet équipement devra générer des recettes pour qu'il puisse être entretenu, contrairement à avant où quasiment aucune recette ne rentrait ; ce qui explique peut-être cela.

Pour ces ventes réalisées en 2022, nous avons 638 001 € de recettes, 52 986 € en économies de la taxe foncière et 109 798 € en économies de frais de fonctionnement.

Rappel du bilan des ventes 2023 :

- Terrain rue de la Raie, pour presque 60 000 €.
- Bâtiment l'Oasis, vendu à l'Agglomération, pour accueillir le service du cycle de l'eau, pour 300 000 €.
- Terrain au Pré-Poitiers, pour 80 000 €.

Soit un total de 359 296 €, et des économies de pratiquement 30 000 €.

Le bilan total des ventes depuis 2014 jusqu'en 2023 est le suivant :

Nous avons réalisé 51 ventes, pour 113 210 m<sup>2</sup> de surface parcellaire diminuée. Je rappelle que nous étions en 2014 autour de 230 000 m<sup>2</sup>, et que la moyenne des villes de même strate est de 100 000 m<sup>2</sup>. Vous voyez que nous avons encore du travail. Cela nous a rapporté 3 814 447 €, et un total d'économies cumulées sur les frais de fonctionnement et la taxée foncière sur 9 ans de 529 498 € ; vous voyez que ça n'est pas rien, et que, si nous n'avions pas pris ces décisions, la Ville continuerait de supporter des charges, dans les circonstances de financement public que vous connaissez.

Suite aux décisions du Conseil municipal, je rappelle que nous allons signer prochainement la vente de l'ancienne gare du Tacot, rue Sergent Bobillot. Également pour un bâtiment industriel 6 bis rue Paul Bert. Nous avons racheté le bâtiment du 6 de la rue Maubert, qui s'était écroulé, et nous avons réalisé des travaux de confortement. Il intéressait un voisin, et, après négociation, nous avons réglé cette vente, qui ne va pas rapporter compte tenu de l'investissement de sécurité par rapport à la voie publique, mais qui va évidemment enlever des charges, et surtout permettre à une friche, parce que c'en est une aujourd'hui, de devenir autre chose.

Voilà le résumé qui pouvait être donné. Avez-vous des observations ou des questions ?

François Diot.

M. Diot – Pourrions-nous avoir le document ; qu'une nouvelle fois nous n'avons pas eu en préalable ? Je ne vois pas ce qui vous empêche de transmettre les documents en préalable, mais je me répète.

M. le Maire – J'entends bien, mais parfois je voudrais avoir la primeur de vous le montrer. Ce n'est pas un document qui appelle un débat. Je veux bien, pour les autres. Mais vous l'aurez.

Jimmy Derouault.

M. Derouault – On a l'état des lieux des ventes. Y a-t-il aussi un état des lieux des achats ? Et je pense aussi aux locations. Pourrait-on aussi avoir un état des bâtiments loués par la Ville ? Merci.

M. le Maire – Oui. Je ne l'ai pas là. Je n'ai pas pensé à le mettre, mais il est intéressant pour tout le monde de réaliser des points d'étape sur la question. J'invite les services à le réaliser, et nous vous le présenterons, en vous l'envoyant avant.

Je voulais signaler aussi que c'est le dernier Conseil municipal à Nevers de Jean-Pierre Augé. On peut le remercier de son travail dans les services techniques, depuis 8 années.

Un grand bravo et un grand merci, parce que vos fonctions sont évidemment essentielles (comme toutes d'ailleurs), en tant que directeur général adjoint des services. Je vous en remercie au nom de l'ensemble du Conseil municipal, des Neversois aussi, parce que vous êtes derrière beaucoup de choses. Même si vous avez encore quelques semaines avec nous, nous vous souhaitons un bel avenir. Ce n'est pas votre dernier Conseil municipal absolu, puisque vous êtes élu dans une commune (du Cher, je crois). Vous aurez donc l'occasion de continuer à suivre les Conseils municipaux.

Sans transition, je voulais aussi souhaiter un bon anniversaire à Hervé Barsse, qui a absolument souhaité venir à un Conseil municipal le soir de son anniversaire. Bon anniversaire, Hervé.

Je vais évoquer l'arrêté que j'ai souhaité prendre, après concertation de l'équipe municipale majoritaire, et échanges aussi avec l'opposition. Je rappelle – je le dis juste gentiment, et sans provocation – que c'est un arrêté concernant les pouvoirs de police du maire qui n'a pas à être délibéré en Conseil municipal. Je n'avais aucune obligation de le présenter, mais je m'étais engagé à ce qu'il y ait échanges dans le cadre d'un Conseil municipal sur ce qu'il me revient de prendre ; malheureusement, j'ai envie de dire, mais, aujourd'hui, nous en sommes là.

Si nous prenons cette décision, après plusieurs années à avoir essayé certaines choses pour régler certains problèmes, nous devons passer à cet arrêté qui régleme les activités constitutives de troubles à l'ordre public sur des secteurs délimités de la ville de Nevers, et évidemment dans un temps aussi limité, parce que c'est la règle.

Très clairement, si je suis décidé aujourd'hui à prendre cet arrêté, c'est en raison aujourd'hui d'un sujet qui devient quotidien. Il y a eu, un temps, les gens du voyage. Maintenant, c'est les troubles en matière d'ordre public, notamment en zone centre de la ville, et zones commerçantes.

J'ai été destinataire depuis plusieurs années d'alertes, de courriers de riverains, de commerçants, d'alertes aussi de la part de notre police municipale intercommunale, y compris de la police nationale, sur un certain nombre de populations, que je ne veux pas stigmatiser, mais malgré tout, c'est une réalité, avec une augmentation forte à Nevers, qu'on ne voyait pas avant, de présences de personnes notamment sans domicile fixe.

Il s'agit de rester humains, je le dis, parce que c'est aussi notre éthique ; mais il s'agit d'entendre ce sur quoi on nous demande d'intervenir depuis longtemps, y compris après les agressions, qui ont parfois été graves, qui ont été suffisamment graves pour empêcher un certain nombre de nos concitoyens d'aller en ville, et notamment en fin de journée, selon ce qui m'est remonté.

C'est un sujet. C'est un sujet de liberté. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Je ne peux pas entendre dire qu'il y a des personnes, plus ou moins jeunes, qui aujourd'hui s'interdisent de fréquenter les commerces qu'elles souhaitent, parce qu'elles ont peur d'aller dans certaines rues du centre-ville. Ce n'est pas acceptable. Un de nos engagements majeurs de ce mandat est plus de tranquillité et plus de sécurité.

J'entends donc développer dans les deux ans qui restent un certain nombre de moyens supplémentaires. Je précise que l'État, *via* la ministre des collectivités, nous a attribué 20 caméras supplémentaires, qui s'ajouteront à la centaine que nous envisageons de mettre en place d'ici 2026. S'il le faut, il y en aura davantage encore. Nous allons les mettre en place d'ici quelques semaines ou mois, autour de la vidéoprotection dynamique. Il n'est plus possible pour nos concitoyens de vivre cela, et, vous le savez, c'est clairement ce qui pousse aussi fortement l'extrême droite, et je pense qu'ici dans ce Conseil, à part un élu, nous sommes franchement opposés à l'extrême droite.

Ce problème n'a donc pas à être laissé à des élus populistes. C'est un problème pragmatique, de réalité ; c'est la raison pour laquelle nous souhaitons prendre cette expérimentation, car c'en est une, et nous en tirerons les leçons, pour savoir si c'est un outil complémentaire qui peut aider à plus d'apaisement en centre-ville.

Tout est expliqué par différents éléments.

D'abord, il y a la fermeture, il y a quelques années, d'un centre à Cosne-sur-Loire ; et Nevers et Imphy sont devenues les seules communes de la Nièvre à devoir accueillir des populations sans domicile fixe. Encore une fois, l'idée n'est pas de les chasser. L'idée est de considérer qu'aujourd'hui leur présence en nombre pose soucis ; et leur rassemblement, y compris avec des chiens. Quand il y a un rassemblement de chiens qui se montrent peu avenants vis-à-vis des humains qui passent, c'est aussi ce qui engendre un refus de fréquentation du centre-ville, tout court, ou parfois à certaines heures. Cela ne peut donc pas durer.

Nous avons une autre difficulté, qui est que Nevers est la première gare d'arrêt depuis Paris, et qu'un certain nombre de personnes prennent le train sans billet et sont descendues à Nevers. Nous discutons avec la SNCF pour que ce soit un peu plus partagé, mais il faut que l'on trouve des solutions.

Nous verrons si l'association Le Relais qui s'installe aux Grands Champs peut en être, mais elle ne va pas accueillir directement les gens qui sont dans la rue. Je précise qu'il ne s'agit pas d'être inhumains, mais qu'il s'agit de démultiplier l'action pour les aider à sortir de là, et la Ville mène un certain nombre d'actions.

J'ai oublié de dire aussi en préambule que c'est la compétence de l'État. Dans l'absolu, la Ville n'aurait pas à s'en occuper ni à mettre de moyens. Mais, une fois qu'on a dit ça, on ne va pas non plus ne pas apporter de réponse. La compétence est aussi partagée avec le Conseil départemental, sur l'accompagnement social ; c'est un de ses rôles phares. Nous, nous accentuons, par les aides proposées par le centre communal d'action sociale. Madame Mazoyer pourra les détailler. Évidemment, nous ne sommes pas aveugles à la difficulté et à la vulnérabilité, et nous essayons d'accompagner des personnes qui, parfois (car je discute avec les personnes qui sont à la rue, comme on dit) ne veulent pas être hébergées, ne veulent pas trouver des solutions. C'est donc extrêmement compliqué, et les professionnels de secteur le savent.

Voilà donc la difficulté.

Une autre, et j'en avais déjà parlé, s'est ajoutée. C'est la présence de publics féminins dans la rue, et qui s'explique par le fait que certaines femmes ne veulent pas aller en centre, et notamment au Prado, parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Donc, je pense qu'il manque *a minima* un centre d'accueil supplémentaire dans la Nièvre ailleurs qu'à Nevers, car il faut partager aussi les choses, et qui comporterait éventuellement un secteur Femmes, pour que le public féminin dans la rue puisse aussi être accueilli dans des conditions correctes et de sécurité. Évidemment que je ne me contente pas de prendre cet arrêté ; je demande aussi à l'État, et j'en parle régulièrement au préfet, d'avoir les moyens d'avoir un autre centre ailleurs, et d'avoir un secteur pour le public féminin, qui puisse être accueilli dignement et surtout dans des règles de sécurité.

Nous avons connu une augmentation des infractions, notamment de consommation d'alcool sur la voie publique, d'agressions verbales, parfois physiques, y compris contre des commerçants, qui m'ont parfois envoyé directement des images, d'ailleurs ; et aujourd'hui les choses stagnent, souvent, d'ailleurs, parce que c'est le seul levier, avec les forces de police : l'ivresse publique manifeste, ou les agressions. Ce qui crée aussi beaucoup d'allées et venues avec l'hôpital, parce que, quand il y a des problèmes d'alcool, cela prend du temps et cela mobilise les forces de l'ordre. Je rappelle aussi que c'est une contravention de 2<sup>ème</sup> classe de 35 euros ; donc une sanction relativement modérée, même si c'est vis-à-vis de personnes qui souvent ne sont pas solvables.

Voilà pourquoi nous avons décidé de prendre cet arrêté, sur un périmètre restreint, que l'on voit en rouge à l'écran : la rue de Charleville, le parvis de la gare, l'avenue du Général de Gaulle, la rue Claude Tillier et la rue de la Passière, les jardins de la Porte du Croux (où on peut trouver des problèmes de forte consommation de produits stupéfiants, que nous allons aussi corriger), la place du monument aux morts place Carnot, le bas du parc Roger Salengro,

la place Saint-Sébastien, la rue François Mitterrand, la rue des Ardilliers, la place de la Résistance et l'esplanade Walter Benjamin.

Évidemment, il s'agit d'interdire l'alcool sur la voie publique ; l'arrêté est pris de façon régulière et trimestrielle sur des zones définies, mais cela n'a pas suffi, et nous constatons un phénomène qui est grandissant, avec une insécurité ou un sentiment d'insécurité qui est anormalement démultiplié aujourd'hui.

Il faut donc y apporter une réponse, de façon raisonnable, de façon raisonnée ; il ne s'agit pas d'interdire de façon absolue cela dans la ville de Nevers. D'abord nous n'aurions pas le droit. Je rappelle que ce type d'arrêté doit être défini dans le temps et dans l'espace.

Pour moi, je le dis, ce n'est pas LA solution, c'est un levier supplémentaire pour nos forces de l'ordre, pour pouvoir intervenir aujourd'hui, alors qu'elles ne peuvent pas, sur des comportements qui sont liés à cette présence forte, et notamment de rassemblements qui empêchent parfois quasiment nos concitoyens de circuler.

Cet arrêté est pris pour la durée du 15 juin au 15 septembre, sur l'espace que j'ai cité.

Voilà ce que je voulais exposer, et qui motive la décision que j'ai prise. Cet arrêté sera évidemment communiqué à la préfecture, et publié rapidement, et applicable, comme je l'ai dit, dès le 15 juin 2024.

Il s'agit, encore une fois, de répartir et d'inciter peut-être certains à se répartir entre d'autres villes, Nevers n'ayant pas à accueillir l'ensemble des SDF de la Nièvre.

Voilà les explications sur lesquelles je vous propose d'avoir un échange. C'est une décision qui n'est pas simple, qui n'était pas dans notre esprit de départ, je le dis ; mais aujourd'hui nous sommes confrontés à une difficulté majeure, qui devient le sujet quotidien dont on me parle, et on ne peut pas être sourd à cela.

Qui souhaite réagir ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Merci, Monsieur le Maire, pour organiser ce débat, dont vous avez posé tous les tenants, je crois.

La majorité municipale veut répondre à l'exaspération des habitants concernant l'attitude de quelques personnes qui perturbent la tranquillité publique, et c'est bien normal. Mais pour cela elle souhaite écarter de la voie publique des femmes et surtout des hommes, et je voudrais que l'on regarde qui ils sont, ces hommes et ces femmes fracassés par la vie, ces hommes et ces femmes jetées à la rue souvent par l'aide sociale à l'enfance à 18 ans, voire par leurs parents. Ces hommes et ces femmes ayant vécu un événement familial douloureux leur ayant fait perdre pied ; cela peut être une séparation, un décès ou des actes de violence. Ces hommes et ces femmes brutalisés par le monde économique, qui peuvent avoir été licenciés, rattrapés par des dettes. Ces hommes et ces femmes venus d'un autre pays, pour échapper à la persécution, la guerre ou la misère. Et ces hommes et ces femmes ayant eu un problème de santé, notamment psychiatrique, qui les a empêchés de pouvoir subvenir à leurs besoins les plus primaires, et malheureusement l'état de la médecine dans le domaine de la psychiatrie étant ce qu'il est, on comprend que certaines et certains ne trouvent pas de solutions à leurs problèmes.

Comment répondre à toutes ces calamités ?

La nation française a décidé que ça devait être par la fraternité. Cela passe par la Constitution de 1793, qui présentait déjà des manifestations tangibles de cette fraternité : le droit à la subsistance par le travail, le droit au secours public pour les nécessiteux, le droit à l'instruction publique commune.

Ensuite, il y a eu la Constitution de 1848, qui prescrivait aux citoyens de participer aux charges de l'État en proportion de leur fortune, et de concourir au bien commun en s'entraïdant fraternellement les uns les autres. Affirmée en 1848, souvent remise en cause, la fraternité se traduit par de nombreuses dispositions, dont les plus évidentes sont les droits sociaux, issus pour la plupart du Conseil National de la Résistance.

Et, depuis, a-t-on amélioré les mesures pour faire vivre la fraternité ?

Si je prends l'annonce récente du Premier ministre concernant les indemnisations des chômeurs et l'augmentation de la TVA, nous ne pouvons qu'en conclure que ce n'est pas la direction prise actuellement.

Mais, revenons à Nevers, et revenons surtout aux femmes et aux hommes qui n'ont pas trouvé leur place dans notre société.

Si on peut déplorer avec vous l'abandon de l'État sur cette question (pourtant le Président Macron avait promis qu'il n'y aurait plus un SDF à la fin de l'année de sa première élection), on peut quand même faire notre part.

Par exemple, comme la ville de Grenoble, qui a augmenté sa participation dans les associations spécialisées, tout en s'appuyant sur son CCAS pour sociabiliser les personnes.

C'est ce qu'a déjà fait l'association PAGODE, qui a créé, voilà une dizaine d'années, les maisons relais à Nevers et à Imphy, qui ont permis de sociabiliser de nombreux sans-abri, en les faisant participer financièrement, avec le RSA. C'est une solution qui a fait ses preuves.

C'est ce que fait aussi Emmaüs, avec les personnes victimes d'exclusion, en leur donnant des solutions qui les rendent à nouveau actrices de leur vie.

C'est ce que font les associations de défense du logement social, qui luttent pour maintenir un accès pour toutes et tous au logement ; dans des conditions actuellement difficiles, puisque la loi SRU est remise en cause par le gouvernement, à travers plusieurs mesures, dont la dernière vise à intégrer dans les décomptes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) le logement intermédiaire ainsi qu'à donner aux maires le pouvoir de décider des premières attributions.

C'est ce que fait aussi l'ANAR, l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion, au quotidien, par l'activité économique, et le logement qu'elle continue de développer.

C'est ce que fait le Secours populaire, en venant en aide concrètement aux personnes les plus défavorisées.

Et c'est ce que font beaucoup d'autres associations et de bénévoles, qui ont toujours besoin de notre soutien.

Je finirais par les responsables des Restos du Cœur, qui ont peur de devoir fermer, faute de moyens suffisants pour rester financièrement à l'équilibre, et qui réduisent déjà le nombre de bénéficiaires, alors que les besoins explosent, nous disent-ils.

Alors, soyons présents pour elles et pour eux, pour tous ces bénévoles, ces gens qui, au quotidien, travaillent pour que ces personnes plus fragiles que les autres s'en sortent.

Revenons au débat. Comment répondre donc à l'exaspération des habitants concernant l'attitude de quelques personnes qui perturbent la tranquillité publique ?

Je voudrais ajouter un autre élément, c'est le climat de tension qui, d'après beaucoup de personnes, maintenant augmente en France, que ce soit à l'école, dans la famille, dans les entreprises, dans les services publics, vis-à-vis des élus... La violence se répand. Je ne vais pas chercher ici à analyser les raisons, mais comment ne pas y voir les résultats des politiques en

cours qui privilégient certains au détriment d'autres ? Alors, comment s'étonner que la rue soit aussi le terrain de cette augmentation des troubles ?

Alors, oui, la population a droit à la tranquillité publique ; celle du centre-ville comme celle qui subit les rodéos urbains, comme celle qui habite près des points de deal. Mais nous ne nous satisferons jamais de politiques à visée exclusivement répressives, en se contentant d'accumuler les contraintes d'ordre public, car ce n'est pas ainsi que nous construirons la République, la laïcité, la citoyenneté, la fraternité.

Alors, oui, c'est de la responsabilité de l'État, du Conseil départemental, vous l'avez dit, mais, si le nombre de personnes vulnérables augmente, l'action communale d'accompagnement de ces personnes doit suivre, et notamment à travers son CCAS ou le soutien aux associations.

Merci.

M. le Maire –

Quelques réactions à vos propos.

Tout d'abord, il ne s'agit pas « d'écarter de la voie publique ... ». Il s'agit d'écarter de certains secteurs des personnes qui viennent perturber les autres ; notamment les secteurs commerçants et les secteurs touristiques, et le parvis de la gare, qui est un souci permanent.

Ensuite, vous évoquez les étrangers ; il y en a très peu qui sont sur la voie publique. Je le sais. D'ailleurs, vous le savez, par mon métier, je continue à les aider. Donc, il ne s'agit pas non plus de stigmatiser l'étranger, pour ce qui me concerne.

Vous pouvez toujours critiquer l'État. Je me doute bien que vous le faites régulièrement. Quels que soient les gouvernements, la France n'a jamais été régie par un État aussi Providence qu'on ne l'est, et qu'on est encore ; même si le gouvernement en place n'est pas celui que vous auriez aimé. Nous n'avons jamais eu un État qui assiste autant les personnes, quelles que soient leurs difficultés. Je rappelle que nous en sommes quand même à une forte réduction du chômage, qui incite aussi à prendre quelques mesures. Ce qui fait monter aussi l'extrême droite, c'est que les gens qui travaillent ne supportent plus les gens qui ne travaillent pas. Quand on a une bonne raison, cela peut se comprendre. Quand on n'en a pas... Et je pense qu'on a peut-être loupé le chômage sans contrepartie, le RSA sans contrepartie, ne serait-ce que pour la dignité des personnes. Mais bien sûr que je le pense, et je le pense d'autant plus que j'ai présidé ou coprésidé l'ANAR pendant plus de 20 ans, et que l'ANAR est destinée à redonner du travail aux personnes, pour qu'elles s'en sortent par elles-mêmes, et progressivement pour les personnes en difficulté et en vulnérabilité.

Il ne s'agit pas de ne plus avoir aucun SDF. Peut-être que le Président Macron est allé un peu vite dans son annonce. Parce que je pense qu'il y aura toujours des SDF. Parce qu'il y a des gens qui veulent rester dans la rue. Ce n'est pas de mon fait, c'est le constat que fait la Croix Rouge aussi. Il y a des gens qui ne le veulent pas, même s'il y a des places, même s'il y a des solutions, parce qu'ils ont des raisons pour ne pas y aller. C'est compliqué, mais bien sûr qu'il faut avancer.

Il y a PAGODE ; je le dis, qui ne gère pas toujours correctement les abords notamment du Prado, et nous en discutons avec eux, car nous sommes sollicités presque au quotidien par des habitants du quartier de la gare, sur des difficultés de gestion du centre.

Quant à l'ANAR – et vous savez que je connais particulièrement cette association, pour m'y être beaucoup investi de 1993 à 2014 –, elle n'accueille pas les sans domicile fixe. Ce n'est pas son rôle. Elle a un centre d'hébergement, éclaté, un CHRS, et elle a aussi des ateliers d'insertion, qui peuvent accueillir des SDF, mais ce n'est pas un centre destiné aux sans domicile fixe.

Je rappelle que, malheureusement, les besoins des Restos du Cœur sont connus, mais qu'il y a quand même eu quelques millions versés aux Restos du Cœur récemment par l'État pour tenir compte des difficultés annoncées.

Ce que je constate, c'est qu'en 2023, sur ces problématiques, nous avons eu, pour ce qui concerne le secteur Police municipale, sur la gare, sur la rue François Mitterrand, ou sur le square Walter Benjamin, l'avenue du Général de Gaulle, pratiquement 200 interventions. Cela fait plus d'une par jour pour notre police municipale. Rien que pour six mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 mars 2024, nous en sommes à 147 au 30 mars. Pratiquement 200 sur une année complète ; 147 en six mois.

J'ai donc envie de vous poser la question : « Qu'est-ce que vous feriez si vous étiez à ma place ? » Parce que c'est le rôle du maire d'assurer la protection et la libre circulation de tous les concitoyens.

Je n'écarte personne complètement de la voie publique. Nous mettons, là où les zones aujourd'hui sont devenues impraticables pour certains, une expérimentation, pour essayer d'apaiser les choses.

Maintenant, s'il y a un sans domicile fixe qui passe, on ne va pas le chasser ; ce sont les comportements que nous ne pouvons plus supporter sur ces zones-là.

Mais, encore une fois, je ne nie pas les problèmes de vulnérabilité de certains, et il y a des dispositifs qui existent, et Martine Mazoyer va les rappeler dans quelques instants.

Je vous pose la question, Monsieur Derouault : « Que feriez-vous si vous étiez à ma place ? » On est obligé de gérer parfois des comportements déviants, ce qui fait qu'effectivement la police est obligée d'interpeller les personnes qui les manifestent, de les arrêter, de les amener à l'hôpital ou au commissariat. Je ne pense pas que ce soit la solution non plus. Donc je vous pose la question de savoir ce que vous feriez aujourd'hui.

M. Derouault –

Je vous ai dit qu'il y avait quand même plusieurs cas chez les SDF. Il y a quand même quelques cas de problèmes de papiers. Vous dites qu'il n'y a pas d'étrangers. J'en connais aussi quand même quelques-uns qui ont quelques soucis avec leurs papiers, qui se disent Français et que vous suivez, apparemment. Il y a déjà comment on répond à ces situations-là plus rapidement, pour régler leur situation.

J'ai cité aussi le problème de la santé psychiatrique. Que fait-on ? Peut-on mettre en place des cellules pour pouvoir accompagner ces personnes auprès d'un médecin ? Il n'y en a plus dans la Nièvre ; c'est cela, le problème. Mais cela peut être aussi une solution.

Vous m'avez dénié le point que j'indiquais sur l'ANAR. Mais je le redis quand même, l'ANAR fait quand même de la réinsertion, et peut aussi aider à réinsérer un certain nombre de personnes, en faisant du cas par cas. C'est pour certaines de ces personnes ; pour certaines autres, c'est plus compliqué, mais c'est du cas par cas.

Ensuite, il y a la question de « comment on vient aussi en aide à ces personnes qui veulent, effectivement, rester dans la rue, mais qui, elles aussi, subissent la violence ? » La rue, on le sait, ce n'est pas facile. Toutes ces personnes sont victimes, elles aussi, d'actes de violence, pour leur voler leur maigre pécule, ou le matériel, etc. Là aussi, qui protège ces personnes ? Personne. Du coup, le seul recours qu'elles ont, c'est d'utiliser la violence. Là aussi, une meilleure écoute de leurs besoins, et je pense à ces derniers qui le disent : « Nous, on est violentés par la société, qui va nous rejeter de notre bout de trottoir, mais on est aussi violentés par les SDF qui, comme nous, cherchent à s'en sortir. »

Ce n'est pas une question facile, Monsieur le Maire, vous avez raison ; on n'a pas de baguette magique pour régler cette situation-là, sinon cela aurait été fait depuis longtemps par tel ou tel gouvernement. Mais, n'en restons pas seulement sur cette image répressive ; j'attends aussi ce que Mme Mazoyer va me dire.

M. le Maire –

Juste en réponse, avant de passer la parole à Martine Mazoyer, parce que vous verrez que nous faisons beaucoup d'actions en direction des sans domicile fixe, même au-delà de ce qui est obligatoire, et nous le faisons volontiers, comme nous l'avons fait pendant la crise pour tout le monde, y compris les étudiants, etc., et ces personnes aussi... Moi, je vous confirme qu'il y a très peu d'étrangers, parce que c'est un secteur que je connais bien, car je continue d'intervenir professionnellement dans ce domaine chaque semaine.

Ensuite, pardonnez-moi, mais, Monsieur Derouault, vous confondez les publics. Les publics de l'ANAR, ce sont les sortants de prison (c'est sa particularité) pour éviter qu'ils soient dans la rue. A une époque où l'on ne s'occupait de personne, d'ailleurs ; c'était en 1977, sa création, par des avocats et des magistrats. L'ANAR a évolué, sur toute personne en difficulté, mais n'accueille pas spécifiquement les sans domicile fixe. Il se peut qu'elle en accueille. Elle accueille les conjoints violents, par exemple, pour éviter que ce soit la victime qui vienne ; il y a des appartements liés à cela. Mais elle a un public, effectivement, différent, et il faut le concevoir, parce que s'occuper des sans domicile fixe, c'est aussi quelque chose qui mérite une formation particulière, car on ne gère pas ces SDF comme on gère des gens sans emploi (qu'accueille, par exemple, l'ANAR sur un certain nombre de chantiers extérieurs.)

Ensuite, vous évoquez les violences dans la rue. J'évoque aussi les violences dans les centres. Parce qu'à ma connaissance, il y a actuellement une plainte pour un crime dans un des centres à Nevers. Il y a donc quand même aussi un problème de gestion de ces centres, et je sais que ce n'est pas simple, parce que c'est un public qui est extrêmement compliqué, qui est extrêmement fragile, extrêmement complexe.

Il n'est pas vrai de dire qu'il n'y aurait plus de médecins à Nevers. Il n'y en a pas assez, comme dans tous les endroits de France. Il y a des mesures qui ont été annoncées par le gouvernement. Le secteur de la psychiatrie est insuffisant, y compris pour ceux qui sont condamnés. Tous les condamnés par suite de crimes sexuels devraient être suivis, mais ils ne le sont pas. C'est une réelle difficulté, quand ils sortiront. C'est sûr qu'il faut mettre des moyens dans ce domaine, alors que beaucoup de moyens sont mis dans la santé, mais qu'il en manque aussi, malgré tout. On arrive sans doute au bout d'un système.

Je ne vais pas polémiquer outre mesure. Ce n'est pas simple, ce n'est pas de gaité de cœur, ce n'est pas en sautant de joie que nous vous annonçons cela. Mais c'est une façon aujourd'hui de tenter d'apaiser un peu ces difficultés que rencontrent nos concitoyens, qui ne le supportent plus.

Je vais passer la parole à Martine Mazoyer, pour qu'elle nous développe les actions que porte le CCAS en direction de ce public particulier.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, le CCAS intervient largement sur cette problématique, puisque nous réglons tout ce qui porte sur l'accès aux droits, pour les SDF, avec la domiciliation, notamment. Nous avons 280 personnes qui sont domiciliées, en file active, avec environ une trentaine de personnes qui sont à la rue. Au niveau des personnes à la rue, sur les 280 que nous domicilions, cela fait à peu près 30 personnes qui vivent à la rue ou en hébergement très précaire.

Ensuite, nous pratiquons l'accompagnement social des SDF qui sont bénéficiaires du RSA. Environ une vingtaine, qui sont souvent difficiles à mobiliser, effectivement, et qui cumulent plusieurs problématiques, c'est certain ; avec des problématiques d'addictions, des problématiques psychiatriques, bien entendu. Sauf que l'hospitalisation d'office ne peut être faite que s'il y a mise en danger de soi-même ou d'autrui. On ne peut donc pas interner des personnes, même si on estime qu'elles en ont besoin ; mais on ne peut pas les interner d'office, et heureusement, d'ailleurs.

Au niveau de l'accueil du CCAS, un important travail est mené pour maintenir le contact avec ces personnes et les amener à ce qu'elles viennent régulièrement, pour essayer de les amener à rentrer dans un parcours d'insertion, et à quitter la rue.

Une fois par semaine, le CCAS contribue aux distributions alimentaires hivernales, avec La Croix Rouge, particulièrement en direction des personnes les plus précaires, et en collaboration avec le Prado. C'est là où nous voyons des migrants, mais ces personnes-là ne sont pas à la rue, elles viennent récupérer les repas de la Croix Rouge, mais elles ne sont pas à la rue. Cela permet aussi d'engager le dialogue sur le non-recours. Nous avons aussi des personnes qui ne connaissent pas leurs droits, ou qui ne veulent pas le demander. Ce dialogue et cette participation du CCAS à la distribution de repas avec la Croix Rouge permet vraiment de prendre des contacts et d'inciter ces personnes à la rue à rentrer dans un parcours d'insertion et à faire aussi, surtout, une demande de droits.

Le travail partenarial avec les équipes du Prado et du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation se fait sur les personnes sans hébergement pour des propositions d'accueil en centre d'hébergement. Effectivement, on manque de places, c'est certain. Il y a aussi des personnes qui refusent. Le Prado a des projets de réaménagement, en ayant acheté un local à côté, pour justement supprimer les dortoirs, car cette organisation pose de gros problèmes de sécurité, notamment au niveau des affaires. Il y a parfois des places libres au Prado parce que les personnes ne veulent pas se retrouver en dortoirs et donc n'y vont pas.

Je voudrais aussi insister sur le fait que le CCAS participe au Collectif Solidarité, avec toutes les associations qui s'occupent d'insertion. Il y a des réunions régulières, mensuelles, avec ce Collectif Solidarité, où toutes les associations qui suivent les personnes en grande précarité se réunissent et coordonnent les travaux.

Le CCAS soutient aussi financièrement. Il soutient l'association PAGODE pour le Prado, dans le cadre d'une convention triennale. C'est important, car cela permet d'avoir une vision à plus long terme des moyens que nous mettons à leur disposition, puisque cette convention n'est pas remise en cause pendant trois ans. Elle est renouvelée régulièrement. Pour l'accueil de jour, c'est 11 000 €. Pour le restaurant social, qui est ouvert à toute personne vivant à Nevers, disposant de faibles ressources, le CCAS finance à hauteur de 13 469 € en 2023 ; c'est la demande du Prado.

Voilà ce que je peux dire sur tout l'accompagnement que fait le CCAS sur ces publics très précaires. Nous ne les laissons surtout pas tomber. C'est bien évident que nous essayons, avec toutes les associations qui œuvrent et qui font un travail remarquable, de tirer le plus possible ces personnes vers le haut et de leur trouver une solution.

Merci.

M. le Maire –

Merci.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

De quoi s'agit-il ? On nous parle d'un arrêté anti-mendicité, anti-bivouac, anti-chiens. La mendicité n'étant plus un délit depuis 1993, il devient difficile de prendre des arrêtés anti-mendicité. Maintenant, on développe des arrêtés anti-bivouac, anti-chiens, mais le principe reste le même ; à savoir éloigner le plus possible des centres-villes ceux qu'on n'a plus envie de voir, et qui, pourtant, font partie de la société, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, en effet.

Il n'est pas question de nier les troubles causés par ces hommes, ces femmes parfois, notamment autour des supermarchés de centre-ville. Je sais aussi de quoi je parle ; j'habite juste à côté, et je sais que notamment les employés à Monoprix vivent des moments, aux heures de fermeture, qui sont très compliqués, très stressants, parce que c'est à ce moment-là que ces populations entrent, causent des troubles, et posent de gros problèmes.

Par contre, pourquoi ces arrêtés ? Puisque seuls des comportements outranciers doivent être sanctionnés, et que les pouvoirs de police ont toute possibilité de sanctionner des comportements qui ne respecteraient pas la population ? A quoi sert de sanctionner, d'adresser des PV à des personnes qui n'ont rien pour les régler ? D'ailleurs, vous l'avez-vous-même rappelé dans votre introduction.

Ce que je voudrais que vous nous précisiez, Monsieur le Maire, c'est justement ce qui est interdit dans ces zones. Est-ce que la simple mendicité en toute tranquillité sera interdite, ou est-ce que ce sont seulement les débordements qui seront plus largement sanctionnés ?

A quoi va servir un arrêté qui ne peut être limité que dans l'espace ? On va pour un moment créer un éloignement.

Qui va être limité dans le temps ? Vous nous dites que cela va être la période de l'été ? Après, pourquoi pas Noël ?

Le problème restera le même.

Je pense évidemment que la seule solution est sociale, de très longue haleine. Je ne nie pas le travail des services sociaux, et aussi peut-être leur manque de moyens.

Nous avons déjà évoqué, et nous avons eu déjà des dissensions sur le rôle de la police municipale, qui doit être vraiment une police de proximité, et qui avait un vrai rôle dans ce domaine. Peut-être la solution est-elle aussi dans un renforcement de cette police de proximité ?

Je voulais donc savoir qui va être sanctionné. Seulement les fauteurs de troubles ? Les personnes qui font simplement la manche ?

Je me dis qu'il est peut-être plus facile de prendre une telle mesure que d'expliquer pourquoi, en fait, elle serait vaine.

M. le Maire –

Je vais vous répondre rapidement sur ces points.

Tout d'abord, force est de constater que c'est un public qui consomme beaucoup d'alcool sur la voie publique. C'est un vrai sujet ; d'abord, d'utilisation des fonds qui leur sont donnés, que ce soit des fonds d'aide sociale, ou que ce soit des fonds que les particuliers leur donnent. C'est un vrai sujet.

Aujourd'hui, effectivement, un des leviers que nous avons, c'est quand on est en présence d'une ivresse publique et manifeste. Mais elle n'est pas toujours manifeste. Il y a beau avoir un arrêté anti-consommation d'alcool, la plupart des procès-verbaux que je contresigne sont liés à l'alcool. Et il y a peut-être aussi un peu plus de vigilance vis-à-vis de ceux qui vendent de l'alcool, et de ceux à qui ils le vendent. Mais c'est aussi une difficulté pour ceux qui tiennent ces commerces de dire *non*.

Ensuite, vous dites qu'on va enlever ceux qu'on n'a plus envie de voir. Ce n'est pas ça, la démarche. Que ce soit des gens « à la rue », comme on dit, ou d'autres, nous souhaitons que ceux qui n'en ont rien faire avec de mauvaises intentions à Nevers ne restent pas à Nevers. Je le dis clairement ; ils n'ont pas leur place à Nevers. Nevers doit être une ville tranquille et calme. Que ce soit des personnes de la rue ou d'autres personnes, parce que je ne stigmatise pas, elles seront, effectivement, interpellées s'il le faut, ce qui n'empêche pas une activité de prévention.

Mais on va arrêter d'être dans un monde de naïfs, qui a créé aujourd'hui ce qu'est l'extrême droite aussi. Au bout d'un moment, il va falloir savoir quel combat on porte. Et donc, oui, notre ambition, c'est de faire comprendre à ceux qui sont là à Nevers pour de mauvaises intentions qu'ils n'ont pas leur place dans notre ville. Je distingue les gens en difficulté de gens qui sont délinquants. Et on peut être délinquant à la rue, ce qui n'est pas une excuse, comme on peut être

délinquant ailleurs ; ce qui peut peut-être permettre d'être mieux accompagné, sans doute. Mais ce n'est pas une excuse. Donc, cela, c'est clair. Il faut que ceux qui ont envie d'être à Nevers pour de bonnes raisons le restent ; et ceux qui ont envie d'être à Nevers pour commettre des exactions, des incivilités ou de la délinquance n'ont pas leur place chez nous.

Très clairement, c'est aussi faire comprendre à ceux qui ne veulent pas l'entendre (parce qu'il y a moult récidives par rapport à ces populations qui agressent dans la rue, quelles qu'elles soient, d'ailleurs) que, si on récidive, c'est qu'on n'a pas compris le message.

Donc, l'idée est effectivement qu'il y ait d'autres mesures qui soient prises, et il faut sortir parfois de l'angélisme dans lequel on a sans doute été un peu trop dans notre société, pour en arriver à ce que l'on peut voir un peu partout, et des choses encore plus graves, bien évidemment. Même s'il y a parfois eu aussi des choses qui s'apparentent à des crimes ou à des tentatives, avec des armes blanches, notamment.

L'idée – et vous avez raison, Madame Dupart-Muzerelle, je ne sais pas ce que sera la suite –, est que ce soit une expérimentation, et nous allons en tirer les leçons. J'ai donné des chiffres ; nous avons de quoi mesurer précisément si cela peut aider ; aider les forces de l'ordre, aider les commerçants, sur un certain périmètre, fréquenté par des touristes qui parfois se demandent dans quelle ville ils sont. Je vous ai amené un échantillon de plaintes que je reçois d'habitants, de commerçants, qui trouvent des excréments humains devant leur porte, etc., des squats, des attaques de commerces, je l'ai dit, parce que certains commerçants demandent qu'on libère l'espace devant leur porte parce qu'ils ont peur de se faire menacer, voire frapper. Ce n'est pas entendable. Je pense que vous ne cautionnez pas cela non plus. Au bout d'un moment, il faut bien prendre des mesures vis-à-vis de ceux qui s'alcoolisent au quotidien, quels qu'ils soient.

Encore une fois, nous ne nous interdisons rien, après ; ni de ne plus en prendre, ni d'en prendre d'autres. Cela va dépendre du résultat de l'expérimentation.

François Diot.

M. Diot – Vous ne répondez pas à la question très précise qu'a posée Sylvie Dupart-Muzerelle. Qu'est-ce qui va être interdit, concrètement ? Est-ce que le fait d'être assis avec une casquette devant soi pour réclamer de l'argent aux passants sera interdit sur ce périmètre-là ? C'est cela, je pense.

M. Loron – Oui, absolument, ce sera interdit. Ce qui est interdit, c'est la mendicité dite « agressive », au titre de la mendicité. Vous avez rappelé, effectivement, qu'il n'est pas interdit de mendier, mais encore faut-il que ça se fasse dans les règles. Là, ce qui va être interdit, en gros, c'est de s'asseoir par terre, pour être clair, et avec des chiens, notamment. Il y a encore eu une agression, avec deux chiens qui se battaient dans la rue il n'y a pas bien longtemps. Les chiens sont aussi un problème, car les gens n'ont pas forcément une habitude des chiens, et ont peur des chiens, et ce ne sont pas forcément de petits chiens, comme vous le voyez autant que moi. Il sera donc bien interdit de s'asseoir pour mendier, uniquement dans la zone que nous avons délimitée sur le plan.

M. le Maire – Je précise d'ailleurs que c'est vraiment de façon générale, puisque nous avons été amenés à intervenir auprès de personnes qui étaient censées représenter des associations caritatives et qui agressaient les gens dans la rue. Qui agressaient les gens de façon très véhémement pour qu'ils donnent. Il y a des autorisations données sur l'utilisation de l'espace public quand c'est dans un but caritatif, évidemment pas commercial ; mais il y a la façon de faire, et on ne peut pas non plus avoir affaire à des gens qui ne se comportent pas bien de ce côté, et qui ne sont pas des gens « à la rue », comme on dit. Ce n'est pas stigmatiser, c'est qu'on fiche la paix aux gens. Je veux, très clairement, qu'on fiche la paix aux commerçants, aux gens. Tous ceux qui seront là pour fiche la paix aux gens sont les bienvenus ; tous ceux qui seront là pour enquiquiner les autres ne sont pas les bienvenus, quels qu'ils soient. Je résume.

Monsieur le Maire, vous constatez un vrai problème, mais vous apportez une fausse solution.

Un vrai problème. Oui, parce qu'il ne s'agit pas de nier les troubles à l'ordre public qui sont occasionnés par des comportements agressifs, des bagarres sur fond d'alcool, des batailles de chiens, et Jimmy Derouault et Sylvie Dupart-Muzerelle ne les ont pas niés. Nous avons les mêmes remontées que vous, de la part des habitants ; nous les constatons aussi nous-mêmes, et nous les subissons aussi nous-mêmes. Je le répète, la tranquillité publique, c'est un droit fondamental pour tous les habitants, et donc il n'est pas acceptable que des gens soient importunés dans la rue, que des commerçants soient agressés, et il faut y apporter une réponse. Une réponse proportionnée, une réponse humaine, une réponse efficace, une réponse durable.

Quand je dis que vous apportez une fausse réponse, c'est la question de l'efficacité de ce que vous allez faire. En quoi est-ce que cet arrêté anti-mendicité va régler le problème ? C'est la simple question que je pose. Vous l'avez dit vous-même, il sera limité dans l'espace et dans le temps. Il faudra que vous nous transmettiez le diaporama, parce qu'encore une fois nous n'avons pas eu le document avant la séance, mais l'axe centre-ville / gare, la rue François Mitterrand, un bout de la Porte du Croux et le parc Roger Salengro, et vous évoquez vous-même une expérimentation valable pendant la période estivale, pour l'instant, etc. Mais ces personnes ne vont pas disparaître. Si on s'en limite à ça, c'est-à-dire à traiter comme ça au coup par coup les symptômes du problème, ces personnes ne s'arrêteront pas de boire ; elles ne vont pas abandonner leurs chiens. Elles auront toujours besoin de faire la manche pour vivre ou pour survivre, plus exactement. Donc vous allez simplement les déplacer d'un endroit de la ville à un autre, et on sait qu'il y a d'autres secteurs que ceux-là : la promenade des remparts, par exemple, ou la montée des princes sont aussi des endroits où des regroupements peuvent avoir lieu, avec les mêmes nuisances ; certes plus loin de la rue commerçante, de manière moins visible pour les touristes ou les commerçants, mais avec les mêmes problèmes.

Avec un tel arrêté, vous ne vous attaquez pas aux causes du problème, vous vous attaquez à ses symptômes. Avec un tel arrêté, vous ne vous attaquez pas à la pauvreté, vous vous attaquez aux pauvres. C'est cela, le problème.

Je pense, et cela a été dit par Jimmy Derouault, que c'est en amont qu'il faut prendre les choses, en donnant davantage de moyens aux travailleurs sociaux, et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, et nous sommes prêts à vous soutenir, par la création d'un nouveau centre d'accueil dans le département ou à Nevers. Parce qu'effectivement le Prado est débordé. Mais cela nécessite plus de moyens, de travailleurs sociaux, etc. Mais cela nécessite de la dépense publique, Monsieur le Maire. Cela nécessite de la dépense publique. Moi, je note que vous réclamez davantage de dépense publique, et c'est tout l'inverse du nouveau tour de tournevis que Bruno Le Maire a annoncé : 10 milliards en moins cette année, 20 milliards l'an prochain, on n'est pas prêts à ce rythme-là d'avoir l'ouverture de nouveaux centres d'accueil de SDF. Il faut arrêter de fabriquer de la pauvreté dans ce pays. On fabrique de la pauvreté tous les jours dans ce pays. On jette des gens à la rue tous les jours.

Jimmy Derouault l'a dit, le Président de la République avait promis « zéro SDF fin 2017 » ; on en est à 300 000 en France. 300 000 personnes sans-abri, pour les statistiques, telles qu'on puisse les connaître. Et pour cause ! Parce que, quand on s'attaque à la durée d'indemnisation du chômage, on fabrique de la précarité et de la pauvreté, quand on s'attaque au logement social, on jette les gens à la rue. Quand on augmente les franchises médicales, on fragilise des pans entiers de la population, et, ensuite, on laisse les maires se débrouiller, et ils traitent le problème avec des arrêtés anti-mendicité. Eh bien, non, ce n'est pas digne de la société dans laquelle, pour notre part, nous voulons vivre.

Simplement pour conclure, évidemment il faut mettre fin aux troubles, quand ils existent, mais, pour ça, comme l'a dit Sylvie Dupart-Muzerelle, les outils existent déjà. Il est déjà interdit d'être en ivresse manifeste sur la voie publique. Il est déjà interdit de s'attaquer à des commerces. Il est déjà interdit de s'en prendre aux passants, ou de laisser divaguer des animaux dangereux. Donc il n'y a pas besoin d'un nouvel arrêté pour ça.

Je pense que c'est un peu de l'affichage, ce que vous faites, parce que, effectivement, ça remonte ; mais soyons conscients que ce n'est pas ça qui va régler fondamentalement le problème.

Et puis je pense qu'il faut aborder la question quand même avec toute la mesure et toute l'humanité qu'elle nécessite. J'invite chacune et chacun, en face d'une personne sans domicile fixe, ou en situation de mendicité, à se rappeler d'une chose : c'est que c'est l'enfant de quelqu'un. Il ou elle a un papa, une maman, une vie qui n'a pas toujours été celle-là. Raisonner comme cela, je pense que ça permet d'aborder les choses avec davantage d'empathie, et je pense qu'on en a tous et toutes besoin dans cette société de plus en plus violente, à tous les niveaux, et y compris dans la rue.

M. le Maire –

Quand vous dites que c'est une fausse solution, moi je note que vous ne nous en proposez aucune. Aucune. Augmenter les moyens sociaux ; oui, pour faire de la prévention, mais pas pour régler le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui à Nevers. Donc vous ne proposez aucune solution pragmatique du règlement du problème. Or, c'est le rôle d'un maire.

D'abord, j'ai toujours dit que ce n'était pas LA solution. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je dis que c'est un levier supplémentaire qui permettra parfois aux forces de l'ordre d'intervenir, alors qu'aujourd'hui elles ne le peuvent que dans des conditions très limitées. Il faut distinguer l'ivresse publique manifeste, qui est de tituber, voire de tomber dans la rue, de l'ivresse tout court, parce que, si la personne est constatée en flagrant délit de consommation d'alcool là où il y a des arrêtés qui l'interdisent, on peut verbaliser 35 €, et ça s'arrête là. Je ne vous cache pas que l'effet est quand même très relatif, vu le nombre de constatations que je suis obligé de contre-viser pour les mêmes personnes. S'il n'y a personne pour contrôler qu'ils boivent de l'alcool, eh bien ils boivent de l'alcool et on n'a pas de levier. C'est pour cela que vous réduisez l'ivresse publique manifeste, qui aujourd'hui est un levier qui n'est pas praticable sur toutes ces personnes.

Ensuite, l'efficacité, comment voulez-vous que je vous la dise aujourd'hui ? J'ai dit que nous expérimentions sur une période, et que nous avons l'avantage d'avoir des chiffres. Les chiffres, cela ne fait pas tout, mais, malgré tout, il fallait bien avoir un élément de départ. Nous avons donc ces chiffres, qui montent de façon inquiétante sur les six premiers mois, et que nous avons presque sur un an complet. Nous ferons, en lien avec les services de police, le calcul du nombre d'interventions, en espérant que ça se réduira.

D'abord, ce n'est pas tout le parc ; c'est le bas du parc, c'est l'entrée, qui devient aujourd'hui un accueil de SDF, ce qui fait qu'il y a des personnes qui ne prennent plus le bus, par exemple, parce qu'elles sont importunées. Voilà, c'est cela, la réalité de tous les jours. Je veux bien qu'on soit dans les grands concepts politiques, mais il y a ce que vivent nos concitoyens qui habitent là, qui m'écrivent, ceux qui utilisent nos services publics, et qui, du coup, ne les utilisent plus, parce qu'ils ont peur, ou qu'ils n'en ont pas envie.... Il faut les comprendre, il faut les écouter. Sinon, vous savez très bien où ces personnes vont se reporter, si on n'est pas capable de le faire ; ils vont penser que d'autres vont mieux le faire que nous. Il faut donc raisonnablement s'intéresser au problème, comme de l'insécurité, qui n'est pas que d'un seul parti politique.

Je ne dis pas qu'ils vont disparaître ; je l'ai dit, il y aura toujours des SDF, malheureusement. Il y a ceux qui veulent le rester, pour des raisons qui leur sont propres. Je rappelle qu'on ne peut pas emmener quelqu'un de force dans un centre d'hébergement, contrairement à ce que certains croient.

Je pense que vous exploitez un peu le sujet en parlant de la dépense publique. Il est prévu de réduire la dette publique ; il faudra bien qu'on le fasse un jour, et tous les gouvernements qui se sont succédé en sont responsables ; ce n'est pas d'un seul coup un gouvernement qui a créé toute cette dette publique, c'est une accumulation. Mais comment va-t-on la réduire, la dette publique ? Si on est conscient des choses, prenons la santé, c'est un secteur déficitaire, et il le sera toujours ; ou alors on ne soigne plus tout le monde, ce qui n'est pas l'esprit de la France, et ce qui n'est pas le but du gouvernement. Prenons les transports publics. Avec le ticket à 1,50 €,

pour qu'on équilibre pour gagner de l'argent, il faudrait qu'on soit à peu près à 8 €, peut-être plus, avec l'augmentation des carburants. Ce sont des secteurs qui sont toujours déficitaires. Il y a un besoin de nos concitoyens de services publics, qui coûte de plus en plus cher. Comment voulez-vous arriver à un équilibre un jour ? C'est irréaliste. C'est extrêmement compliqué qu'on en arrive à ce qu'il n'y ait plus de dette publique, c'est impossible. Cela veut dire quoi, s'il n'y a plus de dette publique ? Cela veut dire qu'il n'y a plus d'investissements, qu'il n'y a plus d'entreprises qui travaillent, qu'il y a une montée du chômage, et il faudra bien indemniser les chômeurs. A un moment où le taux de chômage est bas, cela ne me choque pas, la durée d'indemnisation, parce que ceux qui ont de bonnes raisons de ne pas travailler sont pris en charge autrement ; soit par les systèmes d'invalidité, ou autres. Pour le reste, il y a des gens, encore aujourd'hui, et j'en croise parce que je suis prêt à les aider, qui ne veulent pas travailler ; c'est la réalité aussi. Je ne généralise pas, mais c'est une réalité, qu'il faudra voir un jour.

Vous savez très bien aussi que l'argent donné lorsque les SDF font la manche part dans l'alcool. L'alcoolisme est une maladie. Mais si c'est pour que la manche profite aux consommations d'alcool, vous voyez qu'on n'est pas près de s'en sortir.

L'idée, ce n'est pas qu'il n'y ait plus de SDF, mais c'est qu'il y ait un nombre plus raisonnable à notre ville, à sa capacité de les accueillir. Pour leur bien, aussi. Vous évoquiez les bagarres de rue ; c'est aussi parce qu'ils sont nombreux, et qu'il y a la volonté sans doute de s'approprier quelques coins de l'espace public, chez des personnes qui sont dans ces difficultés-là.

La promenade des remparts est concernée aussi par l'arrêté.

Ce n'est pas du tout notre esprit de s'attaquer, comme vous le dites, aux pauvres ; je m'attaque à un problème, et c'est mon devoir, en tant que maire, d'essayer de faire en sorte que tout le monde vive tranquillement. Donc ce n'est pas « haro sur un tel ou sur un tel ». Ce qui intéresse l'équipe municipale, c'est le fonctionnement de la ville. Nos citoyens, au quotidien, ne le supportent plus, et vous savez les conséquences que cela peut avoir ; je l'ai dit tout à l'heure. Mais je ne le fais pas que pour cela, bien évidemment.

Quand vous dites que c'est de l'affichage ; non, ce n'est pas de l'affichage. Allez voir les commerçants. Demandez-leur ce qu'ils attendent. Allez les voir. Allez voir quand une commerçante ferme sa porte et qu'elle est agressée, avec des chiens autour, allez voir quels sentiments elle éprouve. Allez voir les vendeuses d'un autre commerce qui n'osent plus partir toutes seules, et qui sont obligées d'attendre que quelqu'un vienne les chercher ; alors, un peu moins parce que nous consacrons du temps de la police municipale, et j'y passe en général tous les samedis en fin de journée, mais, évidemment, quand il y a les forces de police, les choses se calment. Mais ce n'est pas normal. Donc, oui, il y a un réel problème, que j'entends, et on ne peut pas y être sourds.

Céline Morini.

Mme Morini –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je ne sais pas si on fabrique de la pauvreté, comme vous le dites ; ce dont je suis sûre, c'est que ce n'est pas en pénalisant nos commerçants et nos clients que l'on fabriquera de la richesse. Et la richesse, il en faut pour aider ceux qui en manquent cruellement. Si on n'en a pas, on ne peut rien faire derrière. Nous aussi, je vous rassure, on a un cœur, et parfois on a le cœur gros quand on passe à côté d'eux. En tous les cas, si rien ne se passe, si on ne fait rien, et que l'on continue à laisser souffrir nos commerçants, on ne pourra pas aider ces populations.

M. le Maire –

Yannick Chartier.

M. Chartier –

Bonsoir. Une petite remarque. Pour rebondir sur les propos que vous a adressés Mme Morini, vous n'avez pas le monopole du cœur. La phrase n'est pas de moi, vous le savez bien.

Tout à l'heure, vous avez mis en évidence la ville de Grenoble, qui aurait apparemment une excellente gestion du sujet. Simplement, pour éclairer le Conseil, je dirais que c'est quand même la septième ville en France la plus dangereuse, qui monte sans cesse dans ce classement de la dangerosité et des incivilités. Pour moi, c'est loin d'être une ville que l'on doit prendre en exemple. Je ne suis pas sûr que ce qu'elle met en place soit le plus favorable pour la population.

M. le Maire – Sur Grenoble, c'est vrai. J'étais avec la ministre de la Ville tout à l'heure au ministère, et elle citait Grenoble comme une des villes qui est devenue aujourd'hui une des plus dangereuses.

Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Simplement pour la délégation qui me concerne sur l'économie sociale et solidaire, je voulais rappeler que les dispositifs d'insertion par l'activité économique s'efforcent de s'adresser aux publics rencontrant des difficultés. Je rappelle la création du pôle territorial de coopération économique, qui a pour objectif aussi de raccrocher des personnes qui sont loin de l'emploi, dans la rue, mais aussi des personnes qui ont la chance d'avoir un logement. Évidemment, nous faciliterons, en tout cas, cette transition, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Nous travaillons étroitement avec l'ANAR et avec d'autres acteurs quotidiennement. L'entraide et le travail ensemble, pour cette problématique qui est vraiment un sujet de société de manière transversale, nous nous y attelons un peu tous les jours chacun avec nos délégations.

J'ajouterais le rôle de l'entreprise. Sur le public des migrants, nous avons initié une série d'actions depuis la fin de l'année dernière, avec un dispositif d'accueil très qualitatif sur lequel nous souhaiterions aussi avancer au cours de cette année, avec l'association « MADERA (Mission d'Aide au Développement des Economies Rurales) » et « J'accueille », notamment. Nous allons certainement lancer aussi un appel auprès des entreprises qui veulent apporter une contribution, pas forcément sous l'angle économique, mais dans le cadre d'un engagement sociétal et social. Dans d'autres villes en France, il y a des entreprises qui ouvrent leurs portes pour proposer un logement le soir. Il y a une association avec laquelle nous sommes en contact aussi pour pouvoir mener ce type d'expérimentation. Nous avons donc un certain nombre de leviers.

J'ajouterais aussi peut-être pour terminer que nous avons quand même réuni une quarantaine d'acteurs il y a deux mois de cela qui sont à l'échelle départementale, au niveau de l'intercommunalité, et sur la ville de Nevers, qui touchent de près ou de loin ces publics qui sont dans la rue. L'objectif était de faire un constat de tous les dispositifs existants. C'était également de faire un constat sur les freins, les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Et c'était aussi et surtout de faire remonter des besoins, sur lesquels la Ville, très modestement, (car ce n'est pas la compétence première de la commune de gérer les problématiques sociales et de solidarité, mais plutôt celle du Département) tentera d'œuvrer, avec cette envie de travailler ensemble sur le territoire, pour petit à petit mener des expérimentations et agir avec une économie plus sociale et solidaire.

M. le Maire – Merci. Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ?

Jimmy Derouault, Guillaume LARGERON, et puis nous allons clôturer.

M. Derouault – J'ai l'impression que, dans les derniers termes du débat, on globalise la population des SDF. Et pourtant, vous l'avez bien rappelé, Monsieur THURIOT, c'est quelques-uns qui commettent des

actes de délinquance. Là, cet arrêté va interdire la mendicité, et ce sont donc tous les SDF qui vont en être victimes. Je vous appelle donc à la vigilance par rapport à cela ; tous ne sont pas des délinquants, tous ne sont pas violents.

M. le Maire – Là-dessus nous sommes d'accord ; personne n'a dit cela, et pas moi. Je dis simplement que la ville de Nevers a toujours eu des SDF, et souvent parfois les mêmes qui restent ; mais je dis aussi qu'il y a un apport d'autres qui viennent, y compris parfois par la SNCF, parce que, quand ils viennent de Paris et qu'ils n'ont pas de billet, ils sont invités à descendre à la première gare des trains directs Paris-Clermont. Nous travaillons avec la SNCF aussi pour qu'il n'y ait pas ce type de comportement systématique, et que ce soit un peu partagé dans les différentes villes. Peut-être que la solution, pour éviter de devoir prendre ce type d'arrêté régulièrement, c'est qu'on en ait moins ; et quand il y en a moins, cela se passe mieux, y compris entre eux, et pour eux. C'est un peu ça, l'idée aussi ; c'est, vis-à-vis de ceux qui se sont ajoutés et qui créent parfois eux-mêmes de la violence par rapport aux autres qui ne le sont pas, qu'il y en ait moins ; et que ceux qui ne sont pas là pour de bonnes raisons à Nevers aillent voir ailleurs ; je le dis. C'est peut-être une des solutions aussi.

Guillaume LARGERON.

M. LARGERON – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Simplement, pour revenir sur Grenoble, puisque c'est une commune qui vous tient à cœur, et que vous aimez beaucoup citer en exemple, Grenoble a préféré, en 2021, fermer une crèche plutôt qu'enlever un point de deal. Pour le coup, ce n'est pas véritablement notre politique ; nous sommes plutôt dans le vivre ensemble, et nous avons plutôt vocation à vouloir le bien-être de nos concitoyens. Cela ne veut pas dire pour autant que tous les sans-abri sont un problème ; cela veut simplement dire qu'aujourd'hui, si vous n'avez rien à vous reprocher, il n'y aura pas de difficultés. L'arrêté ne pose problème, finalement, qu'à ceux qui ont décidé de poser problème. Mais ils peuvent mendier ailleurs. Ils iront mendier ailleurs.

M. le Maire – Cela a été rappelé par Martine Mazoyer, il y a des aides pour qu'au moins ils puissent manger. Le reste, c'est pour de la consommation, souvent, qui n'est pas celle attendue, ou recherchée, et qui génère elle-même des difficultés.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Les repas, effectivement, sont assurés par le Prado, *via* la subvention du CCAS. La subvention correspond justement aux repas servis par le Prado ; c'est le Prado qui nous demande la subvention en fonction des repas qu'ils ont servis. Plus la Croix Rouge, qui distribue des repas supplémentaires en hiver. Mais ce ne sont pas souvent les gens qui fréquentent le Prado qui viennent récupérer les repas de la Croix Rouge.

Concernant les animaux, nous avons créé un système ISA qui prend en charge les animaux des personnes, qu'elles soient SDF ou avec des ressources minimales, pour pouvoir stériliser les animaux, pour éviter qu'il y ait des animaux maltraités et des chiots qui se promènent partout, et faire en sorte qu'ils soient pris en charge. Là-dessus, nous faisons le maximum. C'est sur le budget de la Ville que cette opération est prise.

M. le Maire- Merci. Je pense que chacun a pu s'exprimer. C'est un sujet délicat. Ce n'est pas un sujet sur lequel on part va-t'en guerre comme ça. C'est un constat que les autres dispositifs ne suffisent pas aujourd'hui. En tout cas, il s'agit d'essayer de réguler un peu, même si je n'aime pas trop ce terme, une présence qui est devenue excessive par rapport aux capacités de la ville aussi.

Pour faire suite à votre remarque, j'ajoute que nous avons fait de notre police une police de proximité depuis 2014. Il y a eu le Beauvau des polices municipales vendredi dernier, auquel était en lien notre Conseil municipal. Je vais résumer les points évoqués.

Il a été remarqué que d'abord la doctrine d'emploi de la police municipale restera un choix politique à l'initiative de chaque maire. Il ressort des débats et constatations notamment menés par les parlementaires, que l'on peut noter une augmentation de l'insécurité et de la délinquance de proximité, la jeunesse des délinquants, une préoccupation première de la population, et l'impact des réseaux sociaux, qui propagent les choses. Il y aura une augmentation indicielle du métier, pour tenir compte des risques auxquels nos policiers municipaux sont exposés, une meilleure reconnaissance et une meilleure considération. Ensuite, il est rappelé le rôle essentiel du maire, clé de voute, puisqu'il représente l'autorité, avec trois objectifs : respecter la volonté des maires dans la façon dont ils veulent porter la police municipale ou intercommunale, l'efficacité des moyens, mieux encadrer aussi le lien judiciaire et les prérogatives des policiers municipaux, et notamment sur les fichiers des véhicules assurés. La police municipale est une compétence publique en lien avec l'assentiment de la population, et il est préconisé une convention de coordination plus efficace sur le plan stratégique et opérationnel entre le maire, le préfet et le procureur de la République.

Ce qui est attendu aujourd'hui par les maires, c'est la modernisation des moyens techniques, la vidéo-protection, l'utilisation des drones, qui seraient fort utiles sur certains rassemblements, l'armement des policiers, ce qui sous-entend aussi une problématique de financement des collectivités, avec un accroissement du budget sécurité, tant au niveau de l'intercommunalité que de la Ville si on veut être efficaces.

Il y a donc des réflexions au niveau de l'État sur de nouveaux moyens de financements. J'étais ce matin avec Éric Woerth, qui rédige un rapport à remettre en mai sur la réforme de la décentralisation, les rôles et les compétences, et les moyens qui y sont associés.

Nous avons obtenu, en discussion avec Dominique Faure, le déploiement de caméras ; 20 supplémentaires, en lien avec le fonds interministériel de la prévention de la délinquance. J'ai appris par la ministre de la Ville ce matin qu'il restait toujours de l'argent dessus, avec 25 millions attribués. Nous devrions d'ailleurs nous positionner pour accueillir une école de police municipale. Il y aura de prochaines réunions délocalisées sur le devenir des polices municipales, qui, vous l'aurez compris, vont devoir monter en puissance.

Je souhaitais vous remercier pour cet échange. Chacun a ses points de vue. En tout cas, nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une décision compliquée. Il faut donner plus qu'un signe à nos concitoyens, à nos commerçants et à nos touristes ; il faut leur montrer qu'aujourd'hui le problème, nous essayons de le régler, par une voie que nous n'avons pas encore tentée. Je le dis aussi au public dont nous avons parlé sans le stigmatiser que, s'il y a la volonté de bien se comporter sur la voie publique, il n'y aura pas de difficultés majeures. S'ils sont là pour souiller les rues, au mépris de nos agents (auxquels nous adressons publiquement nos remerciements), s'ils mettent en danger des habitants ou des commerçants, qui ne peuvent plus ouvrir comme ils veulent, ou fréquenter leurs commerces comme ils veulent, pour les consommateurs, je pense que c'est quelque chose qu'il faut essayer, et nous en tirerons les leçons sur l'efficacité, en espérant que chacun comprendra le sens de l'arrêté qui a été pris.

Je vous propose que nous avancions dans l'ordre du jour.

J'invite les groupes politiques à exprimer leur souhait de délibérations.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour le groupe majoritaire Nevers à Venir, nous présentons au débat les délibérations suivantes : 3, 5, 6, 7, 12, 13, 15, 18, 23, 28, 34, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 46, 48.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?
- François Diot.
- M. Diot – A cette longue liste, nous rajouterions simplement les délibérations n°16, 29, 31, et 49. Merci.
- M. le Maire – Très bien. La délibération n°2 est reportée au Conseil du 25 juin, car nous n'avons pas encore reçu l'arrêté préfectoral. Certaines communes n'avaient pas encore délibéré sur l'accord local, et Monsieur le Préfet voulait attendre que toutes les communes aient délibéré. Cela reporte donc la désignation des futurs élus communautaires.
- 2024-057 (4) – Télétransmission de données entre la Ville de Nevers et le Conseil départemental de la Nièvre  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-060 (8) – Décision modificative n°1  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-061 (9) – Garantie d'emprunt Habellis – Réhabilitation thermique de 15 logements collectifs 24 avenue Colbert à Nevers – Garantie à 50 % d'un prêt de 678 513 €  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-062 (10) – Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement ANRU Ouest – Opération acquisition et travaux bâtiment 4 rue du Père de Foucault – Garantie 80 % d'un prêt de 1 500 000 €  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-063 (11) – Apurement retenues de garanties prescrites  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-066 (14) – Compte épargne temps (CET) – Modification du règlement intérieur  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-069 (17) – Convention tripartite d'échange de marchandises 2024 entre SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, Ville de Nevers et Nevers Agglomération.  
Il s'agit du soutien au circuit de Nevers Magny-Cours.  
Je rappelle les Classic Days qui ont lieu à la fin du mois, et qui sont un des événements qui réunissent le plus de monde sur le territoire.  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-071 (19) – Vente du 6 bis rue Paul Bert à Nevers  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-072 (20) – Mise en vente de la Tour Saint Trohé – rue Anthony Duvivier à Nevers  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-073 (21) – Substitution à la vente des 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers  
Ce sont les cellules en cours d'aménagement avant Monoprix.  
**Adopté à l'unanimité.**
- 2024-074 (22) – Convention de partenariat Ville de Nevers / SIEEEN / Easy Charge Service et convention d'occupation temporaire du domaine public.  
Pour de futures bornes électriques.  
**Adopté à l'unanimité.**

2024-076 (24) – Aménagements de la Trémie, des parkings et de la rue Gustave Flaubert dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay – Approbation de l’opération et ses modalités de financement

***Adopté à l’unanimité.***

2024-077 (25) – Rénovation de l’école Georges Guynemer dans le cadre de la création de l’école augmentée du Banlay – Approbation de l’opération et ses modalités de financement

***Adopté à l’unanimité.***

2024-078 (26) – Convention de versement de fonds de concours à Nevers Agglomération pour la requalification de l’entrée sud de Nevers Agglomération (route de Lyon)

***Adopté à l’unanimité.***

2024-079 (27) – Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d’Orange rue du Portugal à Nevers

***Adopté à l’unanimité.***

2024-082 (30) – Vente d’une partie de trois parcelles CT 189, CT 95 et CT 202 du domaine privé de la Ville de Nevers au profit de Nevers Agglomération

***Adopté à l’unanimité.***

2024-084 (32) – Convention cadre de partenariat entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat pour la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain du quartier du Banlay

***Adopté à l’unanimité.***

2024-085 (33) – Délibération cadre relative au prêt d’œuvres – Approbation d’une convention-type

***Adopté à l’unanimité.***

2024-087 (35) – Convention de mise à disposition de matériel technique de la Ville de Nevers à La Maison

***Adopté à l’unanimité.***

2024-091 (39) – Candidature au label « Ma commune / Mon Interco aime lire et faire lire »

***Adopté à l’unanimité.***

2024-093 (41) – Convention avec le ministère de l’Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » à Nevers

***Adopté à l’unanimité.***

2024-094 (42) – Attribution d’une subvention de fonctionnement complémentaire au Racing Club Nevers Challuy Sermoise – Année 2024

***Adopté à l’unanimité.***

2024-096 (44) – Convention de partenariat avec l’Association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) : 99<sup>ème</sup> prix de la Ville de Nevers, course cycliste du 1<sup>er</sup> mai, souvenir Pierre Bérégovoy

***Adopté à l’unanimité.***

2024-099 (47) – Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour la manifestation La Bottine et la Moustache en 2024

***Adopté à l’unanimité.***

Je crois que nous avons épuisé les délibérations sans débats.

## **ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**2024-054**      **Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

*Prise d'acte adoptée à l'unanimité.*

**2024-055**      **Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR) – Désignation d'un représentant**

M. le Maire –                      Il est proposé que ce soit Bertrand Couturier.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

Bertrand Couturier est nommé à l'unanimité par le Conseil municipal comme représentant à l'ANAR.

**2024-056**      **Télétransmission de données entre la Ville de Nevers et le Conseil départemental de la Nièvre**

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-057**      **Election du président de séance pour l'adoption du compte financier unique 2023**

M. le Maire –                      Je vais faire élire le président de séance pour l'adoption du compte financier unique 2023. Il est proposé que ce soit Céline Morini.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Unanimité.

Je vais lui laisser la parole en tant que présidente de séance, et je vais vous abandonner quelques instants.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

*(M. le Maire quitte la salle, et laisse la présidence à Mme Morini.)*

**2024-058**      **Adoption du compte financier unique 2023**

Mme Morini –                      Nous allons aborder avec Michel Suet la délibération n°6 pour l'adoption du compte financier unique 2023.

M. Suet –                              Merci, Madame la Présidente.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Étant donné l'obligation d'adopter le compte financier unique par un vote de l'assemblée délibérante avant la date du 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

Je vous propose d'adopter le compte financier unique 2023 du budget principal de la commune de Nevers.

La maquette budgétaire, jointe en annexe de la présente délibération, retrace les prévisions et les réalisations du budget de l'année écoulée, et présente les résultats comptables de l'exercice, à savoir :

- Excédent brut de fonctionnement : 6 849 808,92 €
- Excédent brut d'investissement : 8 113 334,99 €
- Excédent des restes à réaliser d'investissement : 348 641,74 €.

Cette délibération avait reçu un avis favorable en Commission 1 du 29 mars 2024.

Je vais projeter une synthèse de ce compte financier unique.

Il s'agit du dernier compte administratif de notre première programmation de 2020 à 2023. Aujourd'hui nous adoptons ce compte administratif sous la forme du compte financier unique, qui remplace le compte de gestion du comptable et notre compte administratif. Avec le SIEEEN, nous faisons partie de la vague d'expérimentations pour la Nièvre. L'État annonce la généralisation du compte financier unique à partir de 2026.

Nous aborderons dans cette présentation, après une introduction, les chiffres clés 2023, les marqueurs politiques 2023, en terminant par une revue photos 2023.

### **Introduction :**

L'année 2023 est le dernier exercice comptable de la programmation 2020-2023.

Cette année a été marquée par :

- Une inflation à 4,80 % impactant toujours notre exploitation
- La poursuite des mesures structurelles 2022 et des économies de gestion.
- Une stratégie financière d'anticipation afin de mieux maîtriser les dynamiques de charges.

### **▪ Les chiffres clés 2023 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	54 940 186,52 €	17 491 970,22 €
<b>Recettes</b>	61 789 995,44 €	25 605 305,21 €
<b>Résultat</b>	6 849 808,92 €	8 113 334,99 €

Ce résultat de fonctionnement positif va nous permettre

- d'ajuster l'emprunt d'équilibre inscrit en budget primitif 2024. Il était de 9 024 000 €. Nous allons le ramener à 4,8 M€.
- de financer une partie des projets de fin de mandat.

### **▪ Le fonctionnement :**

#### **- Les recettes de fonctionnement :**

- Évolution des recettes d'exploitation 2023 :

Le total des recettes d'exploitation de 2022 se montait à 56 539 060,87 €. En 2023, les recettes de fonctionnement atteignaient 61 218 484,92 €, soit une progression de 8,28 %, ce qui fait une augmentation de nos recettes d'exploitation de 4 679 000 €.

On peut noter deux postes marquants : les impôts et taxes (42 056 725 €), les dotations et participations (15 132 979 €), le poste qui augmente le plus en euros constants.

- Pour un billet de 100 € de recettes de fonctionnement 2023 :

- . Le contribuable donne 49,49 € (l'impôt)
- . L'État, à travers la DGF et les subventions, attribue 20,54 €
- . L'Agglomération, *via* la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensations, apporte 15,15 €

- . L'usager, au travers de la tarification, donne 9 €
- . La Caisse d'Allocations Familiales donne 4,83 %
- . Autres : 0,99 € (mécénat, produits financiers, subventions du Département et de la Région).

- Comparatif Nevers 2023/Nevers 2022/ Strate 2022 (en €/habitant) :

Je dois dire qu'il est plus intéressant ici de comparer l'évolution de Nevers entre 2022 et 2023, car si on prend les chiffres de la strate, il faut avoir à l'esprit qu'on est sur des chiffres de 2022, alors que nous parlons du compte de Nevers pour 2023 ; or, il faut se rappeler qu'en 2023, nous avons eu l'inflation qui gonflait littéralement nos chiffres. Pour les chiffres de Nevers sur 2022 et 2023, on passe en impôts et taxes de 846 € par habitant à 970 €, avec l'effet de la fiscalité et des bases.

Sur la tarification, on voit que nous sommes toujours inférieurs à la moyenne de notre strate.

**- Les dépenses de fonctionnement :**

- Évolution des dépenses de fonctionnement :

En 2022, nous avons un total de dépenses de 48 928 671,56 €. En 2023, nous sommes passés à 51 184 484,42 €, soit une progression de 2 256 000 €.

Les deux gros postes sont les charges à caractère général, qui augmentent de 15,59 % entre 2022 et 2023, et les charges de personnel et frais assimilés, qui connaissent une légère baisse, du fait de la police intercommunale, car les salaires de la police sont enlevés de nos charges de personnel, et mis sur les charges à caractère général (011).

- Si nous présentons les dépenses de fonctionnement 2023 sous forme de diagramme, on voit que les charges de personnels représentent 60,50 %, et les charges à caractère général représentent 25,89 %. Ce sont les deux postes les plus importants, et on a également les autres charges de gestion de courante, qui représentent 10,15 % (contribution au SDIS, au CCAS, aux écoles privées).

- Si nous réalisons le comparatif entre les dépenses de fonctionnement 2023 par rapport à celles de 2022 et la strate, il est plus intéressant, à nouveau, de comparer Nevers 2022 à Nevers 2023 plutôt que la strate, car les chiffres de la strate 2022 doivent être pondérés, car nous comparons l'année 2023 de Nevers à la strate pour 2022. Nous avons eu en 2023 l'impact d'une baisse de population et surtout l'impact d'une année d'inflation.

- Les indicateurs d'épargne 2023 :

Nous avons une épargne de gestion de 10 033 000 €. Elle était en 2022 à 7 750 000 €.

L'épargne brute se situe à 9 090 000 €. Nous étions en 2022 à 6 933 000 €.

L'épargne nette est à 4 439 000 €. Nous étions en 2022 à 2 596 000 €.

Nous avons un taux d'épargne brute 2023 de 14,80 % de nos recettes, ce qui est plutôt bien. Nous étions en 2022 à 12,2 %. Il faut dire que nous avons eu, pour une fois, un effet levier favorable, puisque nous avons un bénéfice que nous laisse l'Etat en matière de taxes d'habitation sur les résidences secondaires de 489 000 €. Nous avons touché également le montant du sinistre Hessel à hauteur de 200 000 €. Il y a eu 200 000 € de recettes en plus pour ce qui concerne le théâtre, idem pour les crèches à hauteur de 273 000 €. Les droits de place ont également augmenté, pour passer à 156 000 €. Nous avons des maîtrises de charges, puisque les rémunérations connaissent une baisse, en termes d'écriture, de 813 000 €, comme indiqué précédemment, mais surtout on a une baisse sur les fluides, de 553 000 €.

- Le financement des investissements :

**- La répartition des recettes d'investissement 2023 :**

. Emprunt d'équilibre : 59 %

. Subventions : 32 %

. Autofinancement : 9 %.

Nous sommes, selon moi, en sur-financement, car nous avons inscrit pour le Banlay 2 279 000 €. Or, nous n'avons réalisé que 747 000 €. Pour moi, c'est un sur-financement. Je dois dire que cela ne me plaît pas beaucoup. Je pense que nous allons rectifier, sur l'emprunt de cette année, en diminuant notre emprunt.

**- La répartition des dépenses d'équipement 2023 :**

- . Entretien : 2 697 604,85 €
- . Matériels : 927 298,34 €
- . Projets : 3 192 707,54 €.

En 2023, le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 69,25 %. Nous étions à 65 % en 2022.

**▪ Autres indicateurs financiers :**

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 se situe à hauteur de 46 165 814 €. C'est une stabilisation.

Le coût de la dette est de 1,02 M€. C'est le montant des intérêts que nous payons sur nos annuités.

Ce qui nous fait un taux moyen d'emprunt de 2,2 %.

Il nous faut 5,10 années pour nous désendetter.

Ce surplus d'épargne qui a été constaté en 2023, s'il constitue une ressource non pérenne, va nous aider à financer nos investissements de fin de mandat dans un contexte de réduction des finances de l'État auquel il faut s'attendre.

Cette présentation se termine par quelques photos illustrant les événements marquants. On peut voir parmi ces photos quelques événements marquants : petit train, feu d'artifice, « courir à Nevers », les caisses à savon, les masters de pétanque...

Une ville qui vit et se transforme au travers de ses projets : accessibilité de la Maison des Sports, avec deux ascenseurs, les travaux sur la RD 907, le skate parc, le revêtement du chemin de la Pisserotte, Place Mossé, église Saint Pierre, voirie refaite au Parc...

Mme Morini –

Merci, Monsieur Suet.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Diot.

Monsieur Diot –

Monsieur Suet, Madame la Première adjointe. Vous nous avez présenté un diaporama, mais ce diaporama qui est projeté en séance est un résumé, en fait, très bref, et finalement assez peu détaillé de la note technique qui nous a été transmise dans le dossier de Conseil ; une note technique qui est beaucoup plus riche. Je crois que c'est la deuxième année consécutive que vous joignez une note technique au diaporama du compte administratif. C'est une bonne chose. Nous remercions les services de nous transmettre un document particulièrement complet. Mais, de ce fait, je pense que cela ne devrait pas vous conduire à trop édulcorer ce que vous présentez en séance du Conseil, car ce que vous avez présenté est vraiment du résumé de résumé.

Sur le fond, maintenant, avec ce compte administratif, on a une photographie de l'exécution du budget 2023 et de la situation financière de la Ville à la fin 2023. Très clairement, on voit l'effet de la hausse massive d'impôts que vous avez décidée en 2023 ; un remède de cheval qui a été particulièrement bénéfique pour les finances de la Ville, beaucoup moins pour les contribuables neversois.

Rappelons-le, on était en 2022 dans une situation financière assez inextricable, avec une section de fonctionnement très tendue, une capacité d'autofinancement très faible, et l'impossibilité de faire appel à l'emprunt, au vu du fort niveau d'endettement de la Ville.

La solution que vous avez trouvée, pour détendre tout cela, c'est une hausse importante de 3 points d'un coup du taux de taxe foncière, qui s'est conjugué en plus à une hausse de plus de 7 % des bases fiscales. Résultat : plus de 4 M€ supplémentaires d'impôts collectés en 2023, en hausse de 10 %. On est désormais à plus de 42 M€ de contributions fiscales directes et indirectes à Nevers.

4 M€ supplémentaires, évidemment, ça fait beaucoup de bien aux finances de la Ville, et on respire. Ça se voit tout de suite sur nos niveaux d'épargne : + 30 % sur l'épargne brute, à 9 M€ ; et + 70 % sur l'épargne nette, à 4,5 M€. Vos indicateurs sont donc bien dans le vert cette année.

On retrouve là un niveau d'épargne, et notamment un niveau d'épargne nette, peu ou prou équivalent à celui de l'année 2015, alors que cette épargne avait progressivement été divisée par deux au fil des années, et qu'elle avait atteint des niveaux inquiétants. Aujourd'hui, effectivement, on retrouve un niveau de 4,5 M€, qui laisse des marges de manœuvre.

Cette année 2023 constitue donc, à n'en pas douter, un tournant dans le mandat actuel, qui vous redonne des marges de manœuvre financières pour les deux dernières années de mandat.

Si l'on regarde un peu plus dans le détail la section de fonctionnement, on voit que les recettes de fonctionnement sont avant tout tirées par l'augmentation des impôts. On constate également une augmentation du produit des services, légère, de 3 ou 4 %. Vous ne nous avez pas projeté ce point, mais nous le trouvons dans le document du Conseil, et nous remercions les services pour le document très détaillé qui nous a été transmis cette année, avec le bilan de la tarification. Il illustre un certain nombre d'augmentations de fréquentation de nos services municipaux (le musée, le théâtre, la médiathèque), ce qui est une bonne nouvelle, et traduit sans doute une reprise des habitudes de fréquentation à l'issue de la crise sanitaire, dont on est enfin sorti en 2023.

Il y a simplement une alerte sur la fréquentation du Conservatoire de Musique. - 6 % en 2023, et 50 inscriptions en moins, c'est significatif. Il serait intéressant d'en connaître les raisons exactes. Est-ce conjoncturel ? Ou bien une question tarifaire ? Je sais qu'on avait augmenté les tarifs de 10 % au Conservatoire de Musique dès le début du mandat. Il faut en tout cas se féliciter que nos restaurants scolaires et les garderies scolaires connaissent une fréquentation accrue, cette année. C'est essentiel en période de crise sociale. Les tarifs étaient restés globalement inchangés en 2023, après différentes hausses qui étaient intervenues au cours des années précédentes. Je pense qu'il est important de maintenir la tarification à un niveau accessible au plus grand nombre ; c'est une question de justice sociale. La hausse terrible des prix de l'alimentation (+ 12 % en un an, sur 2023) a sans doute, paradoxalement, rendu davantage compétitifs nos tarifs de cantine, malgré les hausses des années précédentes, et c'est très bien pour de nombreuses familles que les enfants puissent avoir au moins un repas complet et équilibré par jour à l'école.

Une remarque quand même : près de la moitié des repas sont payés au prix plafond. Cela interroge sur la progressivité qu'était censée instaurer la tarification au taux d'effort. C'est encore pire pour les garderies scolaires : 80 % des personnes paient le prix plafond. Peut-être qu'il y aurait une réflexion à mener sur le paramétrage du dispositif ; c'est une idée que je lance.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'État, elle, elle est à la baisse, en lien avec la baisse de la population. Depuis 10 ans, Monsieur le Maire nous annonce une hausse de la population neversoise, encore cette année, mais, depuis 10 ans, il faut bien constater dans les budgets, dans les comptes administratifs successifs, que ce n'est pas le cas, malheureusement, et ce n'est pas forcément de votre faute, et que la DGF ne fait que baisser. J'attire l'attention quand même là-dessus ; dans un contexte où nous prenons 4,8 % d'inflation, l'État nous verse une DGF à la baisse. Résultat, c'est les impôts qui compensent, et on augmente de 4 M€ les

impôts. Décidément, il est plus que temps d'obtenir du gouvernement l'indexation de la DGF sur l'inflation ; Monsieur le Maire pourra en parler aux ministres qu'il a vus ce matin, et qu'il reverra demain matin...

Du côté des dépenses de fonctionnement, l'évolution est principalement tirée par l'explosion du prix de l'électricité (+ 124 % pour l'électricité en 2023) et des fluides, qui ont globalement augmenté de 600 000 € en 2023. Là aussi, il faut espérer que cette « folie » soit derrière nous, et que l'indexation des prix de l'électricité sur ceux du gaz, indexation stupide et sans aucun fondement technique, dans le cadre du marché européen de l'électricité, prenne une bonne petite claque dans les urnes le 9 juin prochain, comme le propose mon camarade Léon Deffontaines ; cela sera très bon pour les finances de la Ville, si on remet en cause l'indexation des prix de l'électricité sur ceux du gaz, car 600 000 € en plus pour rien, c'est du racket, parce que ces 600 000 €, ils ont été quelque part.

On peut s'étonner, parallèlement, que les charges de personnel apparaissent à la baisse ; c'est rare. - 0,35 %. Mais c'est le résultat des transferts à l'Agglomération, et il y en a, et notamment du transfert de la police municipale vers la police intercommunale, et cette prestation extérieure doit, si j'ai bien compris, représenter 900 000 €. On note aussi que les subventions aux associations plafonnent désormais à peine à 1 M€ ; c'est le résultat de la baisse de 20 % imposée au tissu associatif. Vous ne nous en voudrez pas si nous mettons en regard l'enveloppe globale des indemnités versées aux élus, qui, elle n'a pas connu de plan d'austérité, puisqu'elle représente maintenant quasiment 500 000 €, soit la moitié de ce qu'on verse à toutes les associations de la ville.

Enfin, la charge financière supportée par la Ville (les intérêts de nos emprunts) est en hausse de 18 % ; c'est le résultat de la hausse des taux d'intérêt. Je rappelle que nous avons effectué cette année deux emprunts, pour un total de 4,8 M€, à des taux d'intérêt de presque 4 %. Cela doit nous inquiéter pour l'avenir, parce que les très faibles taux d'intérêt sont maintenant derrière nous.

Quant à la section d'investissement, ce qui frappe, dans ce compte administratif, c'est le faible niveau d'investissement en 2023 : 6,8 M€ de dépenses d'équipement, c'est très faible, et c'est en baisse de 1 M€ par rapport à une année 2022 qui était, elle-même, déjà historiquement faible. En fait, pour la quatrième année consécutive, on a eu une année de sous-investissement en 2023. Depuis 2020, on est sous la barre des 10 M€. Je rappelle que, lors de votre premier mandat, on était régulièrement entre 11 et 14 M€ de dépenses annuelles d'équipement ; et on est aujourd'hui quasiment à moitié moins de rythme d'investissement depuis le début du second mandat. On imagine que ça va remonter de manière importante en 2024 ; c'est ce que vous nous avez expliqué au moment du budget primitif, notamment avec l'opération de renouvellement urbain du Banlay, qui va un peu booster les investissements 2024. Et puis, il y a les nouvelles marges de manœuvre financières, dont on vient de parler, qui vont nous annoncer, j'imagine, sur 2024 et 2025, de forts investissements, comme c'est, du reste, souvent le cas avant les élections.

Vous vous félicitez, enfin, que la dette soit stabilisée à 46,2 M€. Il y a quand même plusieurs alertes à ce sujet. D'abord, le niveau de dette par habitant ; on est à 1 387 € de dette par habitant, alors que la moyenne des villes comparables à Nevers est à 995 € par habitant. Chaque Neversois supporte donc une dette supérieure de 40 % à celle des habitants des autres villes. C'est un niveau d'endettement important, trop important, et c'est le résultat des choix que vous avez effectués lors du premier mandat.

La deuxième alerte, c'est l'augmentation importante des taux d'intérêt, j'en ai parlé, un taux moyen à 2,77, une annuité de dette à 5,7 M€, et des intérêts de 1 M€ chaque année. Rien que pour les intérêts, on verse aux banques 1 M€ chaque année. C'est ce qui explique que nous ne pourrions plus faire appel au levier de l'emprunt dans les années à venir pour financer nos investissements, et c'est ce qui explique que vous ayez finalement fait le choix de faire appel aux impôts des habitants, en utilisant le levier fiscal.

Voilà, Monsieur Suet, en résumé, ce compte administratif illustre essentiellement les effets bénéfiques pour la Ville, un peu moins pour les habitants, du choc fiscal que vous avez décidé

l'année passée, et qui permet, faute de pouvoir faire appel à l'emprunt, de restaurer la capacité d'autofinancement de la Ville pour financer les investissements de fin de mandat. C'est une solution obligée, vu la situation financière dans laquelle vous aviez progressivement plongé la Ville, une solution qui vous permettra d'arriver à la fin du mandat correctement, dirons-nous, avec davantage de marges de manœuvre, en tout cas. Toute la question étant de savoir pour combien de temps.

Mme Morini – S'il y a d'autres questions, je vous propose que nous les écoutions maintenant, puis Michel Suet répondra à la fin, dans leur globalité. Y a-t-il d'autres questions ? Je vais donc donner la parole à Michel Suet.

M. Suet – Merci beaucoup.

Monsieur Diot, effectivement vous avez tous les détails très précis dans la note technique. Il y a deux solutions : soit nous vous effectuons une note technique détaillée, et nous gagnons du temps en Conseil municipal ; soit nous refaisons encore des notes détaillées en Conseil municipal. C'est un choix. Nous avons plutôt choisi l'efficacité. On peut changer.

Sur la hausse de fiscalité, n'oubliez pas que, si nous ne l'avions pas faite, nous serions quand même en difficulté. Je vous ai bien dit tout à l'heure que nous avons eu un effet de levier favorable, puisque notre produit fiscal avait augmenté de 678 000 €, que nous avons eu des remboursements d'assurance à hauteur de 200 000 €, les recettes du théâtre, des crèches, etc. Ce qui nous a fait quand même une augmentation des recettes de 2 600 000 €. Je vous indiquais que nous n'avions perçu que 489 000 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires en trop, ce qui veut dire que le produit fiscal n'a augmenté que de la différence entre 678 000 € et 489 000 €, ce qui fait 190 000 €...

M. Diot – Ah non, Monsieur Suet, le produit fiscal a augmenté de 4 M€ ; c'est écrit noir sur blanc.

M. Suet – Oui, mais, moi, je vous parle des effets de levier favorables : ce sont ceux-là, je peux vous le dire. Et nous avons la maîtrise des charges aussi qui a eu lieu, puisque nous avons baissé nos charges de 1 300 000 €.

Sur le maintien de la tarification, nous vous avons toujours dit que la tarification était maintenue pour ce qui est dans notre domaine ; pour tout ce qui est délégation de service public, nous sommes obligés de respecter les contrats.

Vous disiez qu'on peut revoir le taux d'effort ; je ne suis pas opposé à ce qu'on le révise, mais il faut savoir que le taux d'effort est efficient plus l'écart est grand entre les deux. Or, nous n'avons pas un écart très significatif sur les cantines. Je crois que le prix du repas le plus cher est de 4,89 € environ, alors que le prix du repas le plus bas est de 1,62 € environ.

Vous disiez que la population avait baissé ; c'est vrai qu'elle a continuellement baissé, sauf pour 2024, d'ailleurs, où nous aurons une hausse de population, semble-t-il, d'environ 460 habitants.

Les charges de personnel ont baissé, mais c'est lié à un retraitement des salaires de la police, pour l'essentiel, puisque la police étant intercommunale, le salaire des policiers passe dans les charges à caractère général.

Vous avez parlé des subventions aux associations. Nous vous avons toujours dit que nous maintenons jusqu'à la fin du mandat le niveau des subventions aux associations. C'est quand même une gageure de le dire, car je ne sais pas du tout les mesures d'État qui seront prises bientôt.

En 2023, nous avons emprunté non pas 4,8 M€, mais 4,6 M€ ; nous avons fait deux fois 2,3 M€. L'endettement par habitant est lié à la baisse de population.

Vous dites que le taux de réalisation est relativement faible. C'est vrai qu'il n'est pas énorme, mais en 2022 il était de 64 %, de 61 % en juin 2013. En 2017, il était de 50 %, en 2011 de 56 %. S'il n'y avait pas eu l'incidence du Banlay, où c'est très difficile de mesurer, parce qu'il y a une différence de 1,5 M€ environ entre ce que nous devons mobiliser et ce que nous avons payé réellement, on aurait des taux de réalisation qui auraient, paradoxalement, explosé.

Je voudrais que l'on revienne sur le niveau d'endettement, car vous en parliez. Vous dites que la Ville est endettée. Mais fin 2023, nous étions à 46 207 217 € ; en 2014, nous étions à 47 144 000 €. En 2018, nous étions à 49 179 000 €. Je dirais donc que l'endettement a plutôt tendance à baisser. En 2008, on était à 57 733 000 €. Nous avons donc plutôt baissé l'endettement de la Ville.

Il est vrai que nous avons augmenté les taux de fiscalité. Nous étions, je le rappelle, dans un contexte de forte inflation, et nous avons des augmentations fortes de charges de ressources humaines et d'énergie, et cela, vous le savez. La Ville avait donc augmenté ses taux de fiscalité en 2023, comme beaucoup d'autres, d'ailleurs, l'avaient fait avant. Malheureusement pour elles, elles sont aujourd'hui en passe de devoir le faire.

Cette décision politique a été nécessaire afin de préserver le niveau de service public, et de poursuivre l'ambition de transformer la ville. Rappelez-vous, la Chambre Régionale des Comptes reconnaissait dans son rapport que le contexte économique nous emmenait dans une impasse financière, avec une épargne nette négative, malgré notre bonne gestion des années passées. Quand on fait l'analyse du compte financier unique, on voit que les objectifs financiers 2023 ont été tenus : un encours de dette stable à 46,2 M€, des plafonds de charges d'exploitation de 52,5 M€, et un niveau d'épargne nous permettant de rembourser les annuités de dette sans aucun problème. Grâce à des recettes exceptionnelles, dont le surplus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les indemnités d'assurance, et à une maîtrise de nos charges (ressources humaines, fluides...), nous conservons en 2023 un niveau d'épargne nette satisfaisant de 4,4 M€.

Nous sommes dans un contexte national difficile, où l'État a annoncé des baisses de programmes de financement, pour lui-même, et malheureusement attendons-nous à des baisses de cofinancements des projets des collectivités, avec la ponction notamment sur le Fonds Vert. Je rappellerais quand même que le Président de la République lui-même et le ministre de l'Économie considèrent que les collectivités locales doivent participer à l'effort national de remboursement des comptes de la Nation ; en tout cas, c'est ce qu'ils ont dit. La maîtrise de nos finances est donc bien le meilleur garant du respect des engagements que nous avons pris vis-à-vis de la population. A fin 2023, nous avons un excédent de clôture qui se monte à 14,9 M€. Cela va nous permettre de continuer d'investir, d'avancer dans nos projets, sans augmenter la dette. Malgré cela, vous verrez que nous aurons encore un résultat positif en 2026.

En conclusion, il faut bien reconnaître que la gestion financière de la Ville de Nevers a été conduite, et est conduite, en responsabilité. Nous devons rester attentifs, et nous sommes attentifs aux ratios prudentiels, et nous devons nous tenir prêts à toute éventualité, et éventuellement à des mesures que pourrait prendre l'État pour redresser les comptes au niveau national qui seraient susceptibles de nous impacter. Nous devons à tout prix maintenir cette ligne de conduite, qui nous place dans une situation très favorable.

Pour terminer, je voudrais remercier les services des finances, son directeur, qui montrent un fort engagement au service de notre collectivité, et c'est en grande partie grâce à eux que nous pouvons aujourd'hui présenter des comptes très sains.

Mme Morini –

Merci. Y a-t-il des réactions ? Pouvons-nous passer au vote ?

Monsieur Derouault.

M. Derouault – Sans revenir sur l'analyse globale qui a été effectuée, le compte financier étant l'occasion de revenir sur la manière dont on a dépensé l'argent de la commune, je voudrais rappeler que nous avons voté l'année dernière une délégation de service public sur la mission de placier. Or, il s'agit de nouveau d'un employé municipal. Vous ne nous avez jamais dit les raisons de ce revirement. Pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ?

M. Morini – Pour me souvenir assez précisément des échanges que nous avons eus l'an passé, nous vous avons expliqué que cette décision d'aller sur une DSP a été prise à la suite de recrutements non fructueux. Nous nous étions donné beaucoup de mal pour trouver un profil, et nous n'avions pas réussi à le faire. Et puis plus récemment, nous avons trouvé un candidat qui répondait aux critères de recrutement pour ce poste, et nous avons donc opté pour cette solution.

M. Diot – Donc vous avez dénoncé la DSP ? Nous le découvrons ; c'est cela qui nous pose une question. Vous annoncez une délégation de service public, nous vous disons que nous ne sommes pas d'accord, et puis finalement nous nous apercevons que la DSP a duré quelques mois...

Mme Morini – Elle a duré une année.

M. Diot – Tant que ça ? Et puis elle s'est éteinte, et on est passé à un employé municipal ?

Mme Morini – C'est cela.

S'il n'y a pas d'autres réactions, je vous propose que nous passions au vote sur ce sujet. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2024-059

#### Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023

Mme Morini – Nous abordons maintenant la délibération n°7 qui concerne l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2023. Michel Suet a la parole.

M. Suet – Nous vous proposons d'affecter le résultat brut d'exploitation 2023, de 6 849 808,92 €.

Lors du vote du compte financier unique 2023, il a été constaté l'excédent brut de fonctionnement de 6 849 808,92 €.

Nous proposons qu'il soit affecté de la façon suivante :

- La somme de 2 364 116,92 € au compte 1068 en réserve de financement de la programmation en cours ;

- La somme de 350 000 € au compte 002 en report à nouveau de fonctionnement ;

- La somme de 4 135 692 € au compte 1641 pour la réduction de l'emprunt d'équilibre.

L'ensemble de la reprise des résultats de clôture 2023 fait l'objet d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2024, qui est présentée dans le dossier du Conseil.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission 1 du 29 mars 2024.

Mme Morini – Merci. Y a-t-il des réactions ou des questions ? Non.

Dans ce cas, nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

*(Monsieur le Maire préside à nouveau la séance.)*

**2024-060**                    **Décision modificative n°1**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2024-061**                    **Garantie d'emprunt Habellis – Réhabilitation thermique de 16 logements collectifs 24 avenue Colbert à Nevers – Garantie 50 % d'un prêt de 678 513 €**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2024-062**                    **Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement ANRU OUEST – Opération acquisition et travaux bâtiment 4 rue du Père de Foucault – Garantie 80 % d'un prêt de 1 500 000 €**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2024-063**                    **Apurement retenues de garanties prescrites**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2024-064**                    **Fiscalité directe locale – Vote des taux 2024**

M. le Maire – Michel Suet va aborder le maintien de la fiscalité, à la délibération n°12, sur le vote des taux.

M. Suet – Compte tenu des bons résultats de l'exercice 2023 et des prévisions 2024,

Conformément aux orientations fiscales qui ont été défendues dans le cadre du débat d'orientation budgétaire,

Je vous propose d'appliquer pour l'année 2024 la détermination des taux de fiscalité locale de la commune de Nevers comme suit :

Taxe d'habitation sur la résidence secondaire : 20,41 %

Taxe sur le foncier bâti : 53,10 %

Taxe sur le foncier non bâti : 93,82 %.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir accepter ces taux de fiscalité pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1 du 29 mars 2024.

C'est donc un maintien des taux de fiscalité pour l'année 2024.

M. le Maire –

Justifié, je le rappelle, par la hausse des coûts d'énergie (à cause de Vladimir Poutine).

Y a-t-il des observations ?

Dans ces conditions, je vous demanderais de voter les taux. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2024-065

#### Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des comptes et la gestion de la commune de Nevers

M. le Maire –

Nous avons ensuite à aborder une communication des actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de la commune de Nevers.

Vous le savez, nous avons eu un contrôle des comptes et de la gestion de notre commune pour les exercices 2017 et suivants. A la suite des réponses que nous avons apportées à la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci a arrêté les observations sur trois axes :

1) Sur le suivi financier du crématorium, la répartition des charges de personnel par fonction, la fiabilité de l'actif et les participations et créances rattachées, les restes à réaliser, le suivi des effectifs, l'élaboration d'un guide interne de la commande publique.

2 et 3) Sur l'enjeu de l'attractivité : NPNRU Banlay et Action Cœur de Ville.

Le rapport d'observations définitives vous avait été communiqué au Conseil municipal qui s'est tenu le 4 avril 2023. Il était plutôt élogieux sur la gestion, avec les mesures correctives apportées.

Le rapport d'observations définitives intègre 3 recommandations :

- Mettre en conformité l'état d'inventaire de l'ordonnateur et l'annexe au compte administratif avec l'état de l'actif du comptable public en matière de participations et créances rattachées à des participations. Ce point est réalisé, et l'information disponible dans les annexes du compte financier unique 2023, que vous venez de voir.

- NPNRU Banlay 2, conclure un avenant à la convention n°2 du 2 décembre 2020 de renouvellement urbain du quartier du Banlay afin de prendre en compte les évolutions affectant les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville (équipement public de proximité et rassemblement des écoles).

Un avenant relatif à la convention du 2 décembre 2020 a été signé par les partenaires le 29 février 2024.

- Action Cœur de Ville : lancer la démarche d'évaluation du programme Action cœur de ville et constituer le comité d'évaluation

La démarche d'évaluation du programme est construite (avenant ACV2) et annoncée, et la composition des instances est en cours de validation. Par ailleurs, une actualisation des fiches actions a été réalisée.

Voilà, je pense que nous serons complètement à jour par rapport aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'était une communication. Nous avons voté sur le fait qu'elle avait été réalisée.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Il en est pris acte à l'unanimité.***

**2024-066**      **Compte épargne temps (CET) – Modification du règlement intérieur**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2024-067**      **Création d'emploi permanent – Assistante administrative DRHRS**

M. le Maire –                      Je passe la parole à Céline Morini pour la délibération n°15 et la création d'un emploi permanent en tant qu'assistante administrative à la Direction des Ressources Humaines.

Mme Morini –                      Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit d'un emploi d'assistant administratif qui viendra en soutien et en transversalité, finalement, de ces services, tout en assurant l'accueil physique des différents publics. La Direction des Ressources Humaines n'est pas une tour d'ivoire dont les pôles seraient cloisonnés ; c'est bien une Direction qui se déplace, qui reçoit également. Il s'agit donc ici de recruter un emploi qui viendrait créer du lien et de la transversalité entre le service Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le service Paie, le service du personnel, et le service Accompagnement du personnel.

Nous vous proposons de créer cet emploi d'assistant administratif au sein de la DRH, de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi, de pourvoir à l'emploi, selon les conditions statutaires de recrutement, et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

M. le Maire –                      Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour cette création.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2024-068**      **Signature d'un accord de confidentialité avec la SEM Nièvre Energie pour la production d'énergie solaire photovoltaïque sur les sites d'EuroAutoHose et de l'Aiguillon**

M. le Maire –                      Vous avez demandé d'évoquer la délibération n°16 pour l'accord de confidentialité avec la SEM Nièvre Energie pour la production d'énergie solaire photovoltaïque sur les sites d'EuroAutoHose et de l'Aiguillon.

Bertrand Couturier a la parole.

M. Couturier –                      L'objet de la délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec des partenaires, la SEM Nièvre Énergie, Nevers Agglomération et la commune de Varennes-Vauzelles un accord de confidentialité, pour travailler de manière pérenne sur le projet, avec l'ensemble des acteurs, en vue de développer un projet photovoltaïque notamment sur le site de l'Aiguillon. Et peut-être avec un autre développeur de projets photovoltaïques ; il y a des arbitrages en cours qui vont avoir lieu dans les semaines à venir.

Il s'agit de développer sur le site à côté du cimetière de l'Aiguillon un projet photovoltaïque en autoconsommation collective. Cette convention permettra de pouvoir travailler avec la SEM Nièvre Énergie. Nous avons eu un plan de travail avec le Président, les services, que je remercie au passage, la SEM Nièvre Énergie, mais aussi la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et nos homologues de la Ville de Varennes-Vauzelles.

C'est, d'une part, pour ce projet-là, et, d'autre part, pour le projet EuroAutoHose, où nous avons un autre projet qui est également un projet d'autoconsommation collectivité, plutôt, avec des industriels, des acteurs économiques qui aussi souhaiteraient prendre part à ce projet, avec les collectivités parties prenantes.

L'objectif est d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager cet accord de confidentialité pour travailler de manière sereine avec l'ensemble des parties prenantes, dont la SEM Nièvre Energie, sur ce deuxième projet, EuroAutoHose.

Cela traduit un engagement fort sur les énergies renouvelables, sur lequel il y avait une certaine inertie. Ce sont des projets conséquents, qui prendront un peu de temps, mais cela va aboutir rapidement, nous le souhaitons tous, pour traduire les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial dans des réalisations très concrètes. Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci. Ce n'est pas pour remettre en cause la signature de cet accord, mais, pour vous rappeler, comme je l'ai déjà fait en Commission, qu'il faudrait veiller, si c'est possible, à prendre en considération un couplage, notamment sur les friches vertes, entre panneaux photovoltaïques et autres activités, à définir ; il y a sans doute encore des solutions à inventer, pour arriver au zéro émission de carbone en 2050.

M. le Maire – Entendu.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. Pour vous rassurer, et comme je l'avais précisé en Commission, la structure et les attendus du projet tiennent parfaitement compte de cette zone de biodiversité, et il est évident que l'idée n'est pas de remplir complètement l'espace de panneaux solaires, mais de préserver les corridors écologiques qui sont déjà bien en place.

M. Couturier – Je voudrais rappeler aussi qu'il y a des pourparlers avec des propriétaires de parcelles mais côté Varennes-Vauzelles pour le projet de l'Aiguillon. Il y a aussi cette acceptation avec les riverains qui est importante, sur laquelle les élus et les services de la commune de Varennes-Vauzelles travaillent. Les objectifs annoncés par l'État et la préfecture en l'occurrence pour répondre à plusieurs objectifs, outre celui de la production d'énergie photovoltaïque, avec d'autres usages, seront étudiés de près, et travaillés étroitement avec l'ensemble des partenaires.

M. le Maire – Bien. Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-069                    **Convention tripartite d'échange de marchandises 2024 entre SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, Ville de Nevers et Nevers Agglomération**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-070                    **Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal pour l'implantation d'une terrasse à vocation commerciale**

M. le Maire –                    Je vais aborder la délibération n°18. Il s'agit d'un accord-cadre pour occuper le domaine public.

Nous autorisons les commerçants à utiliser le domaine public communal pour planter temporairement leurs terrasses, avec un arrêté municipal et une charte. Il s'agit de simplifier les choses, en remplaçant cet arrêté municipal par établissement par une convention d'occupation temporaire, qui est signée par chacune des parties, et qui fixe l'ensemble des règles administratives, techniques, financières, tout en intégrant les droits et devoirs de chacun, à la discrétion de la Mairie en fonction des discussions, et possibilité d'une durée de 1 à 5 ans.

Il y avait eu des reproches au niveau du contrôle de légalité, et il s'agit donc de simplifier les choses, et de faciliter la vie des services. Je souhaitais donc faire cette annonce. La simplification existe à tous les niveaux, et, quand on est capable de la faire, c'est très bien.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-071                    **Vente du 6 bis rue Paul Bert à Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-072                    **Mise en vente de la Tour Saint Trohé – rue Anthony Duvivier à Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-073                    **Substitution à la vente des 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-074                    **Convention de partenariat Ville de Nevers / SIEEEN / Easy Charge Service et convention d'occupation temporaire du domaine public**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-075                    **Partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la campagne de financement participatif des travaux de restauration des portes de la façade sud du Palais ducal**

M. le Maire –                    Michel Suet reprend la parole pour la délibération n°23, sur le partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la campagne de financement participatif des travaux de restauration des portes de la façade sud du Palais ducal (dont nous avons, d'ailleurs, choisi la couleur).

M. Suet –                        A la suite du lancement d'une consultation, un marché a été attribué pour restaurer les cinq portes et remplacer la sixième porte.

Le montant des travaux et frais annexes, dont la maîtrise d'œuvre, est de 37 486,89 € HT, soit 44 984,27 € TTC.

Un financement a été sollicité auprès de la DRAC à hauteur de 40 % pour 14 994 €.

En complément, nous pourrions mobiliser un financement participatif sous forme de souscription publique, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine. L'objectif que nous nous fixons est d'atteindre 15 000 € de mécénat, ce qui permettrait de contenir l'autofinancement à hauteur de 20 % sur le montant HT.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'accepter le partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour lancer une souscription publique relative au projet de restauration des portes sud du Palais ducal, et d'autoriser le maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre des recherches de financement de ce projet. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024. Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1.

Je rappelle qu'un versement fait au profit de la Fondation de France peut apporter une réduction dans la limite de 20 % du revenu imposable à hauteur de 66 %. Si on déduit cela sur l'impôt sur la fortune immobilière, on peut monter jusqu'à 75 % du montant d'un don, à condition que l'on impacte cela sur l'impôt sur la fortune immobilière dans la limite de 50 000 €. On serait là hors des clous, mais il faut savoir que cela existe ; ceux qui paient l'impôt sur la fortune immobilière ont une déduction plus importante.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour les portes du Palais ducal, avec ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-076      *Aménagements de la Trémie, des parkings et de la rue Gustave Flaubert dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay – Approbation de l'opération et ses modalités de financement*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-077      *Rénovation de l'école Georges Guynemer dans le cadre de la création de l'école augmentée du Banlay – Approbation de l'opération et ses modalités de financement*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-078      *Convention de versement de fonds de concours à Nevers Agglomération pour la requalification de l'entrée sud de Nevers Agglomération (route de Lyon)*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-079      *Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue du Portugal à Nevers*

*Adopté à l'unanimité.*

## URBANISME

2024-080      *Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un terrain au profit des Petits Chaperons Rouges*

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération n°28, qui est la mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un terrain au profit des Petits Chaperons Rouges.

Je rappellerais que nous avons racheté au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, dans la prolongation du parking visiteurs, sans que cela remette en cause un nombre de places, une parcelle. Le 13 décembre 2022, nous avons décidé de désigner « Les Petits Chaperons Rouges By Grandir » (projet porté par Basile Khouri) comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la conception, la gestion et l'exploitation d'une crèche à horaires atypiques à proximité du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers.

Il est défini comme objectifs de mettre à disposition des habitants/employés de l'agglomération des berceaux à horaires atypiques, et de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que des différents organismes (établissements de santé, entreprises, commerces...).

Le projet « Les Petits Chaperons Rouges By Grandir » prévoit la création d'un multiaccueil de 31 places, dans un premier temps, avec l'éventualité de pouvoir s'étendre, si besoin, avec une nouvelle section de 15 places supplémentaires potentielles.

L'amplitude horaire serait de 15 heures 30 minutes par jour : de 6 h 00 à 21 h 30.

Le permis de construire a été déposé le 5 février 2024, et il est en cours d'instruction.

Nous programmons une ouverture au plus tard à la rentrée de septembre 2025, mais la faisabilité d'une ouverture partielle dès janvier 2025 est à l'étude.

Afin de poursuivre le projet, la Ville de Nevers doit conclure un bail emphytéotique administratif avec le porteur de projet. Celui-ci sera conclu pour une durée de 25 ans, avec une redevance annuelle de 30 000 €.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Nous voterons pour cette délibération. Nous tenons à appeler à la vigilance quant au fonctionnement de la future crèche ; après le scandale ORPEA, qui a révélé la réalité des EHPAD privés, un livre « Le prix du berceau », et surtout un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sont sortis sur ce mode de garde, qui listent les mauvaises pratiques de certaines crèches privées, comparées, dans ce rapport, à des « usines à bébés ».

En effet, maintenant, le secteur des crèches privées est détenu par de grandes entreprises, telles « Les Petits Chaperons Rouges », adossées à de grands groupes financiers internationaux, et ces derniers, comme dans d'autres secteurs médico-sociaux, dont nous avons déjà parlé ici même, n'ont pour but que le rendement et le remplissage, au détriment parfois du bien-être des enfants.

Oui, les propos et les promesses peuvent être alléchantes, mais, non, contrairement à ce que nous avons entendu en Commission, les scandales sont bien plus nombreux dans les entreprises du privé, qui, pourtant, ne représentent encore que 40 % du secteur, que dans les crèches municipales.

Juste un appel à la vigilance. Merci.

M. le Maire –

Je me permets une petite nuance quand même. Vous avez parlé d'Orpéa, qui a changé de nom d'ailleurs ; cela n'a pas révélé un scandale partout, et il y a des établissements, y compris privés, qui traitent correctement nos séniors. Je pense que vous me concéderez qu'il ne faut jamais généraliser. Oui, il y en a, mais il y en a qui n'ont pas été fermés ni qui ont perdu leur agrément. Après, nous avons tous intérêt à ce que, des plus petits à nos anciens, il y ait un traitement qui soit correct, humain, et évidemment responsable. Et nous y veillerons.

Iris Gallois.

Mme Gallois – Bonsoir à tous. Juste pour préciser qu’avec mon collègue Basile Khouri et puis avec Guillaume LARGERON, nous avons reçu « Les Petits Chaperons Rouges » à plusieurs reprises. Nous avons été très vigilants sur leur projet pédagogique, et également sur le volet écologique de leur structure. C’est une structure, que je suis allée voir à Dijon, qui fonctionne très bien, et qui a pour le moment toute notre confiance.

M. le Maire – Merci. Pas d’autres remarques ? Entendu. Nous serons tous vigilants, et en même temps confiants.

Y a-t-il des voix contre ce bail ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l’unanimité.*

#### 2024-081

#### Instauration du permis de démolir sur l’ensemble du territoire de la commune

M. le Maire – Guy Grafeuille va s’exprimer sur la délibération n°29 pour l’instauration du permis de démolir sur l’ensemble du territoire de Nevers.

M. Grafeuille – Bonsoir à toutes et à tous.

Depuis plusieurs années, et notamment à l’occasion du lancement de la révision de son plan local d’urbanisme, qui a été approuvé par une délibération du Conseil municipal en date du 8 novembre 2022, la commune de Nevers a affiché sa volonté de préserver et de valoriser son patrimoine, protéger des constructions et des éléments de paysage pouvant présenter un intérêt architectural, esthétique, historique, culturel ou écologique.

Si le patrimoine paysager va connaître une protection accrue grâce à la révision précitée du PLU (nouvelles zones naturelles protégées, orientations d’aménagements et de programmations, nouveaux éléments de paysage à préserver dans le respect de la trame verte et bleue ...), en dehors des espaces protégés du patrimoine bâti (sites patrimoniaux remarquables, périmètres de monuments historiques), aujourd’hui les démolitions de bâtiments ou constructions présentant un intérêt architectural ne peuvent être légalement suivies ni encadrées.

C’est pourquoi, afin d’atteindre cet objectif de préservation d’un patrimoine constituant l’identité communale, le Conseil municipal peut décider d’instituer le permis de démolir sur tout ou partie de son territoire.

L’instauration du permis de démolir peut faire l’objet d’une décision du Conseil municipal indépendante du plan local d’urbanisme, et aucune disposition légale ou réglementaire ne soumet une telle décision à enquête publique préalable.

Toutes les démolitions projetées sur le territoire de la commune devront ainsi faire l’objet d’un dépôt d’une demande d’autorisation d’urbanisme et d’une décision favorable préalable. Il convient donc de prendre une délibération dans ce sens.

Je vais lire la délibération, qui est très courte :

« ...

Considérant que le permis de démolir, outre sa fonction d’outil de protection du patrimoine, permet d’assurer un suivi de l’évolution du bâti.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du Code de l'urbanisme.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant. »

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 le 2 avril 2024.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Cela nous permettra d'avoir un meilleur contrôle pour préserver certains bâtis.

S'il n'y a pas de questions, nous allons voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-082

*Vente d'une partie de trois parcelles CT 189, CT 195 et CT 202 du domaine privé de la Ville de Nevers au profit de Nevers Agglomération*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-083

*Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal Boulevard Jean Moulin pour intégration dans le domaine privé de la Ville*

M. le Maire –

Anne Wozniak va aborder la délibération n°31 pour la désaffectation et le déclassement d'une portion du domaine public Boulevard Jean Moulin pour intégration dans le domaine privé de la Ville.

Mme Wozniak –

Une partie du domaine public communal attenante à la parcelle BD60 située Boulevard Jean Moulin à Nevers, d'une superficie totale de 773 m<sup>2</sup>, doit être désaffectée et déclassée.

En effet, l'extension de la pharmacie des bords de Loire, qui permettra une meilleure offre de service médical, contraint Intermarché à condamner sa voie de livraison actuelle, côté Boulevard Jean Moulin.

En effet, l'enseigne a pour projet la création d'une aire de retournement pour ses camions de livraison, au nord-ouest du magasin. Les entrées et sorties des camions se feront uniquement par le 7 rue Bernard Palissy. Cette aire s'intègre dans le prolongement d'une voie de livraison existante.

Considérant qu'un découpage parcellaire a été réalisé par un géomètre expert afin de délimiter la nouvelle parcelle,

Considérant que cette opération ne nécessite pas d'enquête publique,

Considérant l'intérêt de la ville de Nevers d'accompagner au mieux ce projet, permettant une meilleure offre de service médical,

Je vous propose :

- D'accepter la désaffectation et le déclassement du bien précité du domaine public communal pour une intégration dans son domaine privé.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 le 2 avril 2024.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Nous comprenons tout l'intérêt économique notamment de cette mesure. Maintenant, nous rappelons qu'il y a aussi l'intérêt écologique à regarder. Nous espérons que les arbres, les espaces verts qui seront retirés de ces 773 m<sup>2</sup> seront retrouvés ailleurs, et pourquoi pas, tout près sur un espace largement bitumé. Merci.

M. le Maire – Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Aucune inquiétude à ce sujet. Tout le secteur a été très largement replanté et valorisé, de l'avenue Jean Moulin jusqu'au parc Mendès France. Nous allons faire le maximum ; je ne vais pas vous promettre que nous allons sauver tous les arbres, car des arbres ont un certain âge, et ils ne seront certainement pas transplantables. La façade devenant active, il n'y a pas d'autres choix que de négocier avec cette aire de retournement. Les arbres transplantables le seront, mais il n'est pas question de compenser juste à côté. A savoir que tout le boulevard a été en partie revégétalisé, de l'autre côté de la rue, cette année.

Nous sommes aussi en discussion avec le gérant d'Intermarché, pour profiter de ce déclassement, en vue d'installer une continuité cyclable et piétonne le long du boulevard. Effectivement, nous désaffectons ce petit bout d'espace vert, mais nous avons un projet de continuité, derrière, qui pourra être rendue possible. C'est aussi une amélioration, tant du paysage que de la fonctionnalité de cet espace, qui, pour l'instant, est très routier.

M. le Maire – Merci. Je pense que vous êtes rassuré, de ce fait.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### ENVIRONNEMENT

2024-084 Convention cadre de partenariat entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat pour la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain du quartier du Banlay  
*Adopté à l'unanimité.*

### CULTURE

2024-085 Délibération cadre relative au prêt d'œuvres – Approbation d'une convention-type  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-086

**Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté : Plan de conservation partagée en littérature jeunesse**

M. le Maire – Je passe la parole à Françoise Hervet pour le partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté pour un plan de conservation partagée en littérature jeunesse.

Mme Hervet – Bonjour à tous et à toutes.

La volonté de sauvegarder un patrimoine écrit, le manque d'espace dans les réserves des bibliothèques et le souci de rationaliser les éliminations et acquisitions d'ouvrages ont conduit les professionnels des bibliothèques publiques de la région à mettre en place un plan de conservation partagée en partenariat avec l'Agence Livre et Lecture de Bourgogne Franche-Comté.

Considérant le plan de conservation partagée qui prévoit deux niveaux d'engagements des bibliothèques répartissant les obligations de chacun selon le niveau choisi.

Considérant le partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agence Livre et Lecture qui permet à la Médiathèque Jean Jaurès de s'inscrire parmi les établissements engagés de niveau 1 pour l'année à venir.

Je vous propose d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les engagements de la Ville de Nevers et définissant les modalités du partenariat.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour ce partenariat.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-087

**Convention de mise à disposition de matériel technique de la Ville de Nevers à La Maison**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-088

**Partenariat entre la Ville de Nevers et la Réunion des musées nationaux : Exposition « Art et Sport » - Olympiades culturelles**

M. le Maire – Corinne Mangel, pour aborder la délibération n°36, pour le partenariat entre la Ville de Nevers et la Réunion des musées nationaux, avec une exposition « Art et Sport » et les Olympiades culturelles.

Bertrand Couturier a la parole.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que dans le cadre des Olympiades Culturelles, sont organisées 13 expositions mêlant les thématiques Art et Sport, dans les 13 régions de France.

Ces expositions sont portées par la Réunion des musées nationaux (RMN), sur commande du ministère de la Culture et du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La Ville de Nevers a été retenue comme ville d'accueil de cette exposition dédiée à la région Bourgogne Franche-Comté. À ce titre, un partenariat entre la Ville de Nevers et la Réunion des musées nationaux est proposé, en vue de l'organisation d'une exposition qui sera intitulée « Hand in hand in hand ».

Cette exposition se tiendra du 4 mai au 2 juin 2024, au sein de la Maison des Sports de Nevers.

Elle présentera une sélection de 9 œuvres vidéos, qui ouvriront un dialogue autour de la notion de « touché » dans le geste artistique et sportif.

Elle sera visible gratuitement dans le hall d'accueil de la Maison des Sports, aux jours et heures d'ouverture habituels.

L'ensemble des frais inhérents au montage de l'exposition est pris en charge par la RMN, la Ville devant, quant à elle, fournir les moyens de gardiennage et de sécurité des œuvres (gardiennage et alarme du lieu).

Aussi, je vous propose d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les engagements de la Ville et définissant les modalités du partenariat.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### ATTRACTIVITE

2024-089

Convention entre la Fédération Française des Véhicules d'Époque et la Ville de Nevers – Label « Ville d'accueil des véhicules d'époque »

M. le Maire –

La parole est à Jean-Luc Dechauffour pour la délibération n°37 et la convention entre la Fédération Française des Véhicules d'Époque et la Ville de Nevers – Label « Ville d'accueil des véhicules d'époque », à quelques jours des Classic Days.

M. Dechauffour –

Merci, Monsieur le Maire.

La Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) est une association française reconnue d'utilité publique qui a pour but d'encourager, de coordonner et de développer en France la conservation, l'utilisation et la collection de tout véhicule ancien, quelle qu'en soit la nature.

Fédérant 1250 clubs, associations ou musées, la FFVE regroupe 230 000 collectionneurs, plus de 800 000 véhicules, 40 musées et 300 professionnels.

Le ministère des Transports lui donne agrément pour la délivrance des certificats d'immatriculation dits « de collection ». La FFVE l'un des principaux partenaires du ministère de la Culture, notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Dans ce cadre, la FFVE a créé le label est reconnue d'utilité publique par le Conseil d'État. L'enjeu pour notre territoire est d'obtenir le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque », décerné aux collectivités engagées dans la promotion de ces véhicules.

Considérant l'intérêt pour notre territoire d'obtenir le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque » qui est totalement gratuit, et permettre ainsi d'être intégré dans le réseau de villes et villages en faveur des véhicules d'époque.

En retour, la Ville de Nevers permet l'organisation de plusieurs manifestations et s'engage à :

- Identifier un parking en cœur de ville,
- Communiquer un numéro d'appel sur le site de la Ville pour renseigner les collectionneurs,
- Autoriser les regroupements aux clubs,
- Faciliter l'accueil des randonnées touristiques en véhicules d'époque,
- Editer ou retirer à l'Office du Tourisme un document d'information touristique.

En contrepartie, la FFVE s'engage à promouvoir la ville d'accueil *via* ses différents supports de communication.

Je vous propose d'accepter la convention « Villes et villages d'accueil des véhicules d'époque » avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Vous avez eu en annexe la convention.

Je préciserais que cette convention sera signée à l'issue de la parade des Classic Days, qui se déroulera le 27 avril au parc Roger Salengro. Cette année, la parade débutera à l'aéroport, et ira se promener dans l'agglomération pour une cinquantaine de minutes en traversant les communes de Saint-Eloi, Sermoise, Challuy, pour revenir au parc.

M. le Maire –

Effectivement, la Nièvre est un des départements qui a le plus de véhicules d'époque, et il y a beaucoup de concentrations régulières en local, et aussi nous avons des demandes à l'extérieur, et à l'international aussi. Nous devrions avoir une grande concentration de Volkswagen Combi ici. Nous sommes apparemment une ville ciblée pour les recevoir. C'est toujours intéressant ; c'est un patrimoine roulant, mais ça fait aussi connaître notre cité soit pour les amateurs de patrimoine roulant soit pour les amateurs de patrimoine tout court. Cela contribue à une économie forte. Je précise que la ville de Pougues-les-Eaux organise la Fête de la Nationale 7 dimanche, avec la signature de la même convention dimanche matin à Pougues-les-Eaux.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Venez nombreux au parc, car nous allons mettre en valeur l'aéroport pour faire une nouvelle boucle, et il y aura un parcours, avec une arrivée au parc, avec plusieurs centaines de véhicules qui peuvent être approchés, et la présence de l'invité d'honneur, Guy Fréquelin. Il y aura des produits du terroir, et l'office de tourisme sera présent, à la fois à Nevers au parc, et à la fois à Magny-Cours, dans l'enceinte du Circuit.

M. Dechauffour –

On peut aussi préciser que, pour les Classic Days, tous les pilotes qui viendront avec leur véhicule ancien repartiront avec un sac rempli de plein de choses, pour qu'ils imaginent revenir séjourner un peu plus longtemps à Nevers, et un cadeau personnalisé avec une dédicace de Guy Fréquelin, qui sera distribué à chaque pilote.

M. le Maire – Merci. Nous avons voté.

**2024-090**

**Prix Stars et Métiers – Année 2024**

M. le Maire – Je passe la parole à nouveau à Jean-Luc Dechauffour pour le Prix Stars et Métiers pour cette année.

M. Dechauffour – La Ville de Nevers participe depuis plus de 15 ans au Prix Stars et Métiers organisé par la Banque Populaire, en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne Franche-Comté, délégation de la Nièvre.

Ce prix permet de récompenser le dynamisme d'une entreprise artisanale locale.

Suite aux délibérations du jury régional de l'événement, le lauréat du Prix de la Ville de Nevers a été désigné pour l'année 2024. Il s'agit de M. Clair Bernard, responsable de la faïencerie d'art de Nevers, rue Sabatier à Nevers.

M. Clair Bernard a repris la faïencerie de ses parents depuis quelques années, et travaille dans le respect des traditions. Il allie passion et savoir d'un maître faïencier, afin de proposer des produits de très haute qualité.

Je vous propose donc de bien vouloir autoriser l'attribution du prix de 1 000 € octroyé par la Ville de Nevers, et son versement. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024.

Il s'agit d'une belle opération. Le Prix Stars et Métiers récompense un certain nombre d'artisans sur le département de la Nièvre, *via* la Chambre des Métiers et la Banque Populaire. La Ville de Nevers rajoute son prix, et cette année nous avons essayé de le donner à Clair Bernard, pour le récompenser et le remercier aussi d'avoir créé une boutique de vente, où le public qui passe peut le voir aussi créer en direct.

La remise du prix aura lieu début juin.

M. le Maire – Très bien.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**ENFANCE JEUNESSE**

**2024-091**

**Candidature au label « Ma commune/Mon interco aime Lire et Faire Lire »**

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-092**

**Convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques – Mise à disposition d'une médiatrice sur le temps de pause méridienne**

M. le Maire – Iris Gallois va aborder la convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques pour la mise à disposition d'une médiatrice sur le temps de pause méridienne.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.

La Fédération des Œuvres Laïques propose de mettre gracieusement à disposition une médiatrice sur le temps de la pause méridienne à l'école Pierre Brossolette le mardi et le jeudi, et à l'école Lucie Aubrac le lundi et le vendredi, du 29 avril au 5 juillet 2024, de 12 h 00 à 13 h 50.

Elle sera sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur périscolaire de la Ville de Nevers, et elle aura pour mission de repérer sur ce temps les situations de conflit, et d'accompagner les enfants qui sembleraient en difficulté, isolés ou rejetés. Ce sont bien des temps de médiation qui lui sont confiés.

L'objectif est de développer chez tous les enfants les compétences psychosociales nécessaires au « bien vivre ensemble », visant à lutter contre la discrimination et le harcèlement.

Cette action partenariale doit faire l'objet de la convention qui vous est présentée ce soir.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-093**      **Convention avec le ministère de l'Éducation Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » à Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

#### **RELATION CITOYENNE**

**2024-094**      **Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au Racing Club Nevers Challuy Sermoise – Année 2024**  
*Adopté à l'unanimité.*

#### **SPORT ET BIEN ETRE**

**2024-095**      **Contrat de mise à disposition et de concession de droits sur l'exposition des affiches artistiques des jeux**

M. le Maire – Nous allons passer à la partie Sport et bien-être. Yannick Chartier, sur la délibération n°43 pour le contrat de mise à disposition et de concession de droits sur l'exposition des affiches artistiques des jeux.

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Nevers est labellisée « Terre de jeux 2024 » depuis le 6 juillet 2020. L'objectif de ce label est de :

- célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques sur notre territoire,
- organiser ces événements dans le respect de l'environnement,
- proposer des événements ouverts au plus grand nombre,
- favoriser la découverte du sport et de ses valeurs à l'occasion de la Journée mondiale de l'olympisme le 23 juin,
- soutenir l'éducation par le sport,
- promouvoir la pratique sportive.

Dans ce cadre, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques met définitivement et gratuitement à disposition de la Ville de Nevers une exposition intitulée « Les affiches artistiques des Jeux de Paris 2024 » pour soutenir la promotion du sport et les valeurs de l'olympisme.

Considérant que la Ville de Nevers est labellisée « Terre de jeux 2024 » depuis le 6 juillet 2020,

Considérant que la collectivité fait partie des entités auprès desquelles Paris 2024 s'est engagée à mettre à disposition des outils d'actions culturelles,

Considérant que cette exposition pourra animer et compléter les événements mis en place tout au long de l'année 2024 pour célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques,

Afin d'obtenir les droits d'utilisation de cette exposition,

Nous vous proposons :

- d'accepter la donation du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 à titre gracieux,
- d'autoriser la signature de la convention correspondante. A reçu un avis favorable en Commission 3 du 2 avril 2024.

Vous aviez exprimé une question lors de la Commission, à laquelle je vous donne la réponse. L'impression d'une affiche est de 167,86 € TTC.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Je n'ai pas compris. 167,86 € pour toutes les affiches ?

M. Chartier – Non. Pour une affiche. Il y a 14 affiches.

M. Derouault – C'était pour éclaircir un peu cette délibération. C'est bien une convention de mise à disposition des droits, comme l'a dit Monsieur le Maire, de l'exposition, et pas l'exposition complète ; il va falloir que la Ville imprime ces affiches.

M. Chartier – Que nous garderons ensuite. C'est tout l'intérêt.

M. le Maire – Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

2024-096                    **Convention de partenariat avec l'Association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) : 99<sup>ème</sup> prix de la Ville de Nevers, course cycliste du 1<sup>er</sup> mai, souvenir Pierre Bérégovoy**  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-097                    **Convention de partenariat pour sponsoring avec l'athlète Ana Rodriguez et la Ville de Nevers pour le Championnat d'Europe de Twirling**

M. le Maire –                    Nous enchaînons, Yannick Chartier, avec la délibération n°25 pour la convention de partenariat pour le sponsoring avec l'athlète Ana Rodriguez et la Ville de Nevers qui a fini 5<sup>ème</sup> du Championnat d'Europe de Twirling.

M. Chartier –                    Tout à fait. Vous avez dit une grande partie de cette délibération ; enfin, du résultat, en tout cas, de cette délibération, cette 5<sup>ème</sup> place à Eindhoven, aux Pays-Bas, pour ce Championnat d'Europe 2024.

Mme Ana Rodriguez, athlète de haut niveau originaire de Nevers, a été sélectionnée au Championnat d'Europe de Twirling aux Pays-Bas (Eindhoven) du 26 au 31 mars 2024.

Cette compétition engendrant d'importants frais de transport et d'hébergement estimés à 990 €, non pris en charge par la fédération, Mme Rodriguez a sollicité une participation financière de la Ville de Nevers.

En contrepartie, l'athlète s'engage à promouvoir lors de ce championnat, le soutien de la Ville de Nevers, notamment *via* les réseaux sociaux.

Considérant la demande de Mme Ana Rodriguez et l'opportunité pour la Ville de Nevers de bénéficier d'actions de communication sur des compétitions sportives d'ampleur internationale rassemblant plusieurs centaines de participants et public, il est proposé une contribution financière de la collectivité à hauteur de 750 €.

M. le Maire –                    Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Y a-t-il des voix contre cette somme au titre du sponsoring ? Des abstentions ? Nous la félicitons pour sa performance.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-098                    **Convention de partenariat dans le cadre d'un stage de préparation aux grandes compétitions de l'équipe de France Épée dames à Nevers – Attribution d'une subvention**

M. le Maire –                    La délibération n°46 concerne la convention de partenariat pour un stage de préparation aux grandes compétitions de l'équipe de France Épée dames à Nevers, et l'attribution d'une subvention. Nous les recevrons à la Maison des Sports.

M. Chartier –                    Oui, un événement intéressant, qui se reproduit une nouvelle fois ici à Nevers, où l'équipe de France d'épée dames viendra en stage, avant les Jeux Olympiques. Elles seront là du 22 au 26 avril. Nous renouvelons ce partenariat avec l'équipe de France.

Considérant que la Ville de Nevers, labellisée « Terre de Jeux 2024 » depuis le 6 juillet 2020, a obtenu que 3 de ses sites sportifs, dont la salle d'armes « la Botte de Nevers », soient reconnus

Centre de Préparation aux Jeux par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Considérant la proposition de la Fédération Française d'Escrime d'organiser un stage de préparation aux grandes compétitions de l'équipe de France Epée dames du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024 à Nevers.

Considérant que pour permettre un bon déroulement de ce stage, une convention de partenariat « Ville Partenaire » est établie entre la Fédération Française d'Escrime, la Ville de Nevers et le Cercle Nevers Escrime.

Considérant que le Cercle Nevers Escrime prend en charge le coût d'organisation de ce stage et qu'il sollicite la Ville de Nevers pour participer financièrement, à hauteur de 50 %.

Nous vous proposons d'autoriser, Monsieur le Maire :

- à signer la convention correspondante,

- à verser une subvention de 5 000 € au Cercle Nevers Escrime.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions pour ce bel événement répété ? Je sais que l'équipe de France se trouve bien à Nevers, et elle nous a dit qu'elle revenait régulièrement avec plaisir.

M. Chartier – Les équipes de France en général se trouvent bien à Nevers. Cela se passe toujours bien, le hand, l'escrime...

M. le Maire – Parfait. C'est vrai qu'on en a plusieurs.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-099**                    **Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour la manifestation Bottine – Moustache 2024**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2024-100**                    **Convention de partenariat pour la mobilisation des volontaires dans le cadre du programme « Volontaires Terre de jeux Paris 2024 »**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°48 pour une convention pour la mobilisation des volontaires dans le cadre du programme « Volontaires Terre de jeux Paris 2024 ».

M. Chartier – La Ville de Nevers, labellisée « Terre de Jeux 2024 » depuis le 6 juillet 2020, a souhaité s'inscrire au programme « Volontaires Terre de Jeux Paris 2024 », financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et géré par France Volontaires, en partenariat avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence du Service Civique, et les ambassades de France des pays concernés.

Considérant que depuis plus de dix ans la Ville de Nevers accueille des jeunes volontaires européens (Italie, Allemagne, Angleterre, Suède, Turquie...), mais envoie aussi des jeunes à travers le monde entier (Ukraine, Pologne, Algérie, Canada...);

Considérant que les jeunes volontaires participeront notamment à la sensibilisation des publics sur les valeurs olympiques et paralympiques auprès de la jeunesse et accompagneront des projets d'éducation par le sport ;

Considérant que la Ville de Nevers adhère à Bourgogne Franche-Comté International et que celui-ci met à disposition deux jeunes volontaires ;

Pour permettre l'accueil de deux jeunes volontaires en service civique, une convention tripartite de partenariat a été établie afin de définir le cadre, le périmètre, les règles et l'organisation de la collaboration entre la Ville de Nevers, France Volontaires et BFC International pour la mise en œuvre des missions qui mobiliseront deux volontaires de Service Civique pour une durée de huit mois.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Je croyais que vous l'aviez demandée.

M. Derouault – Depuis, nous avons reçu les renseignements que nous sollicitons.

M. le Maire – Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## SÉCURITÉ

### 2024-101

### Succession Monteil – Demande de remise gracieuse et acquisition d'un bien à l'euro symbolique

M. le Maire – Nous passons à la dernière délibération, n°49, pour la succession Monteil, et la demande de remise gracieuse et l'acquisition d'un bien à l'euro symbolique, rue du Fer.

M. Loron – Bonsoir à tous.

Pour rappeler un peu le contexte, l'îlot Fer/Nièvre, constitué d'un certain nombre de parcelles situées rue du Fer et rue de Nièvre, a connu des désordres assez importants.

À ce titre, il a été reconnu comme prioritaire dans la convention d'OPAH-RU en cours.

Le traitement de cet îlot s'inscrit dans une démarche plus globale de redynamisation du centre-ville de Nevers, dans le cadre d'Action Cœur de Ville, au sein de laquelle le volet Habitat tient une place importante.

Outre les problématiques en matière de logements et de sécurité, la poursuite de la dégradation de l'îlot nuirait au fonctionnement de ce secteur, à son image commerciale et à la qualité de vie du quartier, puisqu'il est situé en plein cœur du centre-ville, à la limite sud-est de l'hyper centre commerçant.

Afin de répondre à ces objectifs, la requalification de cet îlot passe donc par :

- la rénovation complète des bâtiments 52-54 rue de Nièvre (hors logements actuellement occupés par leurs propriétaires) ;

- La démolition du bâtiment 5 rue du Fer sur cour et la transformation du cœur d'îlot en une cour accessible aux résidents ;

- La réhabilitation lourde des bâtiments 5 et 7 rue du Fer en vue de leur fusion et de leur reconfiguration complète. Cette réhabilitation pourra passer par une déconstruction des élévations.

Afin d'avoir la maîtrise foncière des parcelles concernées par le projet, la Ville de Nevers a engagé une procédure de déclaration d'utilité publique lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022, dont l'enquête préalable à la DUP et l'enquête parcellaire se sont achevées en août 2023.

En parallèle de cette procédure, les démarches d'acquisition amiable se sont poursuivies,

La présente délibération porte sur l'acquisition de la parcelle BK44, sise 7 rue du Fer.

Cet immeuble fait partie de la succession de M. François Monteil, qui est non réglée à ce jour.

Le bâtiment 7 rue du Fer a fait l'objet de plusieurs procédures de péril depuis 2020, du fait de son état de dégradation avancée. Le bâtiment s'est écroulé, et nous avons cherché à joindre le propriétaire, qui était injoignable. Ce propriétaire était décédé, mais nous ne le savions pas.

Devant l'inaction de ce propriétaire, la collectivité a réalisé des travaux de sécurisation d'office de ce bien pour le compte du propriétaire à la fin de l'année 2020, pour un montant de 57 553,40 € TTC, lesquels ont fait l'objet d'un titre de recettes désormais intégré à la succession.

Nous avons su, après cela, que M. Monteil était décédé. Les ayants droit de la succession Monteil conditionnent l'acceptation de celle-ci au devenir de cette dette. Ceux-ci ont émis une demande de remise gracieuse à l'intention de la collectivité, en contrepartie de laquelle ils seraient favorables à la cession de l'immeuble 7 rue du Fer à la collectivité pour 1 euro symbolique.

Le Conseil municipal a deux possibilités :

- Soit accepter la demande de remise gracieuse, ce qui permettrait une acquisition rapide du bien pour la collectivité, et l'engagement rapide des travaux. Le montant de l'acquisition serait donc de 1 €, auquel s'additionnent les 57 553,40 € TTC de travaux réalisés d'office. L'engagement des ayants droit de vente étant un engagement moral, il faut qu'ils le réalisent réellement.

- Soit refuser la demande, ce qui signifie que nous n'aurons aucune maîtrise du calendrier de l'acquisition, car le bien deviendrait alors propriété du service des Domaines, qui aurait en charge sa vente. Les Domaines ont estimé la valeur du bien à 10 800 €. Le risque est que l'immeuble, malgré le renforcement qui a été réalisé à l'intérieur, puisse continuer de se dégrader, et entraîner éventuellement même les autres bâtiments aux alentours. L'autre risque est que nous n'ayons aucune garantie de la récupération des 57 500 € de créances, au regard de l'équilibre actif/passif de la succession. De plus, on pourrait avoir une perte potentielle de recettes, dans le cadre des subventions diverses que nous pourrions avoir au vu du retard du calendrier prévu.

Nous proposons donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir le bien cadastré BK44 pour 1 € symbolique.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable en Commission 4.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot – Dans l'état actuel des choses, effectivement il n'y a pas d'autres solutions que de faire ce que vous proposez. Sauf que, sur le déroulé quand même, il y a visiblement un raté, puisque, finalement, on a fait des travaux d'office, mis aux frais d'une personne qui était décédée. On ne savait pas qu'elle était décédée ; on s'en est aperçu après coup. Donc on a dépensé 57 500 € pour quelque chose qu'il va falloir qu'on rachète à l'euro symbolique et qu'on mette par terre. On a dépensé 57 500 € un peu en pure perte.

M. le Maire – Je vais passer la parole à Guy Grafeuille, mais nous savions que c'était à perte ; cela fait partie de ce que les gens n'entretiennent pas, et qui menaçait ruine sur la voie publique.

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Je n'appelle pas ça un « raté ». C'est une obligation pour la mairie de faire ce genre de travaux, parce que, si la maison s'écroule et qu'il y a des gens qui sont tués, c'est la mairie qui aurait des difficultés. Nous sommes obligés ; nous l'avons fait ailleurs, déjà. Cela n'a pas donné suite à ce genre d'opération.

Je rappelle que c'est une opération qui nous tient en haleine depuis plusieurs années. C'est une opération extrêmement complexe, et ce sera intéressant, à la place des ruines que l'on voit aujourd'hui, d'avoir des appartements qui puissent être occupés par des personnes.

M. le Maire – Nous nous serions bien passés de ça. C'est très complexe. Les bâtiments à l'abandon sont souvent des successions dont on ignore ce que sont devenus les gens. Nous aurions préféré ne pas avoir affaire à ce type de situation, et que les propriétaires assument, comme pour l'immeuble de la rue Maubert, par exemple. Mais vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas savoir ; nous sommes obligés de faire cela, puisqu'il y a une menace sur la voie publique, et après on se retourne contre qui de droit, et souvent contre personne. Il y a donc un aléa, un risque, pour la Ville, mais Guy Grafeuille a rappelé les obligations d'une municipalité, et c'est partout en France, et pas qu'à Nevers.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Vous vous doutez bien que, si nous avons pu éviter ces frais, ou en tirer autre chose, nous le ferions, comme nous le faisons sur l'ensemble des bâtiments que nous vendons, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure en début de Conseil.

Il me semble que nous avons abordé l'ensemble des sujets pour ce soir.

J'en ai un dernier, puisque les élections européennes se rapprochent, le 9 juin. Je rappelle que nous avons des bureaux de vote à tenir. Que c'est une obligation pour l'ensemble des élus, qu'ils soient majoritaires ou d'opposition. Certains d'entre vous ont répondu favorablement. Je rappelle que ce n'est pas à la convenance, même si je peux entendre que parfois il y a des impératifs, mais la règle veut quand même que les élus tiennent les bureaux de vote, ce qui est aussi démocratique, avec les différents courants politiques. J'invite donc ceux qui ne se sont pas encore prononcés à assumer leur obligation ; cela fait partie des fonctions d'élu, et c'est un acte de citoyenneté, puisque nous recrutons aussi des citoyens.

Je rappelle que, si les élus ne jouent pas le jeu, nous sommes obligés de faire travailler les agents le dimanche, ce qui a un coût pour la collectivité. Jouons déjà notre rôle en allant tenir des bureaux de vote. Nous avons 16 réponses positives pour l'instant. Je rappelle que nous sommes 39. Ce serait bien que nous complétions par des réponses positives les non-réponses que nous avons aujourd'hui. Merci d'avance de vous retourner vers les services ou vers le Cabinet pour signaler votre présence, qui peut être sur une demi-journée à condition que nous trouvions quelqu'un d'autre pour la demi-journée. Mais de préférence la journée complète.

Je vous remercie de votre présence et de nos échanges.

Nous nous retrouverons, sauf changement, au prochain Conseil du 25 juin, même heure, même endroit.

Bonne soirée.

La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 21 h 42.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

*Richard Bartolo*

*Denis Thuriot*

*Sandra Pardal*